

## CONSEIL MUNICIPAL – 22 NOVEMBRE 2017 - TRANSCRIPTION DES SOUS-TITRES CODÉS

Conseil de Ville d'Ottawa – Séance du 22 novembre 2017

- (voix de l'interprète) Bonjour, mesdames et messieurs, veuillez vous asseoir. Nous allons commencer dans deux minutes. Pour ceux et celles qui le peuvent, veuillez vous lever pour l'interprétation de l'hymne national. Rester debout, nous allons demander à notre collègue monsieur Darouze de présenter notre invité spécial qui chantera l'hymne national. Conseiller Darouze.

- (voix de l'interprète) Merci, bonjour Monsieur le Maire, nous avons une invitée particulière avec nous, compte Kayleigh Styles, elle a 13 ans et elle vit dans un village. Ses parents l'accompagnent dans l'auditoire. (---). Kayleigh Styles fréquente une école et est inscrite au pré-programme vocale, elle chante, elle joue le théâtre et depuis qu'elle a six ans. Elle aime beaucoup les arts de la scène, les théâtres musicale également. Elle a participé à des événements sportifs sportif comme les matchs des 67 et du Fury. Elle a travaillé avec (inaudible) elle a quatre chansons originales, deux sont sur iTunes et Spotify. Elle a participé à Lavoie junior à Montréal et elle a chanté devant des juges bien connue. Elle est très talentueux talentueux talentueux. Elle s'est exécuté pour des auditoriums âgée est jeune. Accueillons Kayleigh Styles pour chanter l'hymne nationale aujourd'hui.

(applaudissements) <NOTE> Ô Canada <NOTE> <NOTE> Our home <NOTE> <NOTE> and native land <NOTE> <NOTE> True patriot love <NOTE> <NOTE> in all thy sons command <NOTE> <MUS> <NOTE> Car ton bras <NOTE> <NOTE> sait porter l'épée <NOTE> <NOTE> Il sait porter la croix <NOTE> <MUS> <NOTE> Ton histoire <NOTE> <NOTE> est une épopée <NOTE> <NOTE> Des plus brillants <NOTE> <NOTE> exploits <NOTE> <MUS> <NOTE> God keep our land <NOTE> <NOTE> glorious and free <NOTE> <NOTE> O Canada <NOTE> <NOTE> We stand on guard <NOTE> <NOTE> for thee <NOTE> <NOTE> O Canada <NOTE> <NOTE> We stand on guard <NOTE> <NOTE> for thee <NOTE>

(applaudissements)

- (voix de l'interprète) Kayleigh Styles, merci infiniment d'avoir partagé votre magnifique talent avec nous aujourd'hui. C'est un honneur d'inviter Don Winchester, ici, pour la remise du prix bâtisseur de la ville. (fin de la traduction) Sur le podium pour la remise du

prix de bâtisseur de la ville d'aujourd'hui. (voix de l'interprète) Bienvenue. Je suis heureux aussi d'accueillir la conseillère du quartier Barrette, madame Harder et monsieur Qaqish qui se joindra à nous pour la présentation. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux familles et amis de Don Winchester qui sont ici aujourd'hui aujourd'hui. Il a travaillé sans relâche pour les personnes âgées de Barrhaven. (---) Et du Conseil des arts de Barrhaven. Don Winchester travaille dans la communauté depuis qu'il est arrivé de Calgary en 2011. Nous nous sommes rencontrés en décembre 2013, la conseillère Harder et moi-même, pour parler du besoin de programmes de services pour les personnes âgées à Ottawa. En 2014, il est devenu cofondateur et président du Conseil des personnes âgées de Barrhaven. C'est une organisation très populaire dans la communauté et c'est devenu un organisme caritatif officielle avec plus de 800 membres. Don Winchester est reconnu pour le prix de bâtisseur de la ville pour son énergie, son leadership et (inaudible) qui aident à servir les personnes âgées. Barrhaven a maintenant un club de bris d'Bridges, des activités sociales et des exercices sur des chaises. La motivation et le leadership de Don Winchester à donner l'occasion de créer (inaudible) et un centre d'appartenance grâce à des activités hebdomadaires et le meilleur potlucks du quartier. Je tiens à (---) avec le prix de bâtisseur de la ville. Ce prix reconnaît l'engagement extraordinaire d'une personne à faire de notre ville un meilleur endroit où vivre par du bénévolat exceptionnel ou des actions exemplaires. Don Winchester a acquis ses talents d'organisations et de leadership au cours des 30 années pendant lesquelles il a travaillé au Conseil scolaire de Calgary, son travail avec la petite ligue de baseball et comme (inaudible) du Conseil de baseball amateur de l'Alberta. Maintenant, comme (---) du comité directeur du projet du centre culturel communautaire de Barrhaven, Don Winchester rêve d'avoir un centre de qualité, je vous remercie pour vos nombreuses contributions. (fin de la traduction) Pour ses nombreuses contributions à la communauté et à toute la ville. (voix de l'interprète) Je sais parce que la conseillère Harder et le conseiller Qaqish représente le secteur de Barrhaven, ils veulent présenter ensemble ce certificat à Doan. Pulsations pour votre travail.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Conseillers et conseillères, d'abord, j'aimerais remercier le maire et les conseillers Harder et Qaqish de m'avoir remis le prix de bâtisseur de la ville ce matin. Cela représente beaucoup pour Marilyn et moi de savoir que nous sommes capables d'apporter une contribution au comité. Nous vivons en une époque intéressante et stimulante. Il est important de susciter un changement de paradigme. L'un de mes objectifs, Monsieur le Maire Watson, c'est de voir la ville

d'Ottawa devenir chef de file dans la planification de communautés multi-générationnel pour que les gens puissent avoir toujours une vie très intéressante là où ils vivent. Plutôt que de devoir déménager. Les conseillers Harder et Qaqish ont aidé à trouver du terrain et à trouver des promoteurs pour travailler avec l'aménagement de la ville pour qu'on puisse ensemble explorer des (---) de partenariat. J'ai beaucoup apprécié tout leur conseil et leur soutien. L'adjoint exécutif qui est ici aujourd'hui à organiser des réunions avec les ministères fédéraux pour identifier les sources possible de financement pour notre centre communautaire à Barrhaven. En terminant, j'aimerais vous remercier, monsieur le maire, de votre soutien constant aux personnes âgées de Barrhaven et de la possibilité de vous adresser la parole aujourd'hui et nous espérons que vous serez présent à notre prochain potlucks.

- (voix de l'interprète) Alors félicitations encore, donne, et merci de votre travail. Appel nominal maintenant, madame la greffière adjointe. Moss

- Le quorum est atteint, Monsieur le Maire.

- Déclarations de conflit d'intérêts, conseiller Leiper. (intervention en anglais)

- (intervention en anglais)

- (intervention en anglais)

- (intervention en anglais) (intervention en anglais)

- (intervention en anglais) Commissaire à l'intégrité. (intervention en anglais)

- (intervention en anglais) (intervention en anglais) (intervention en anglais)

- (intervention en anglais) Transformation de système de santé. Réponse au rapport du comité ministériel d'experts. (intervention en anglais) (intervention en anglais) Demande d'approbation de l'expropriation de terrain dans le cadre de projets de terrain de Kanata Suède. (intervention en anglais)

- (voix de l'interprète) Quelqu'un de questions? Ville intelligente 2.0, stratégie pour faire d'Ottawa une ville intelligente. Le point retenu. Rapport 54 A du Comité de l'organisme, nous allons y revenir. Quelqu'un ferait ira un article? Non? Alors l'ordre du jour en bloc tel que présentée, adoptée. Rapport 54 A du Comité de l'urbanisme. Nous avons plusieurs motions, la conseillère Harder va commencer avec une introduction. Nous demanderons à Rick O'Connor de nous demander des directives juridique et ensuite notre 30 émotions tel qu'on les a reçues et du rapport principale. Conseillère Harder.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Comme président du Comité d'urbanisme, je voulais dire plusieurs mots au sujet des membres de l'Armée du salut. Comme vous savez, elle, demande une modification au plat officiel de règlement de zonage (---) pour permettre l'installation de soins et d'un refus sur le chemin de Montréal. Comme vous l'avez vu d'après le nombre de personnes sont venus au comité de l'urbanisme la semaine dernière, beaucoup de gens s'opposent à la proposition. Le point de vue divergent toutefois, mais je remercie les membres de la communauté qui ont été satisfait engagés dans ce dossier. Je profite de l'occasion pour rappeler à tous ce dont le conseil est saisi aujourd'hui. C'est une recommandation du Comité de l'organisme d'après une recommandation du personnel d'urbanisme de la ville. Aux finales, notre décision de refléter l'affectation comme prévu dans le règlement les principes d'affectation du sol. Les préoccupations sujet des quartiers où des impacts sociaux sont également approprié mais doivent avoir très à l'utilisation du soleil Limoilou utilisateurs. Par exemple, les membres du conseil peuvent unir compte des impacts sociaux de permettre 350 occupant de plus dans ce quartier, mais non pas des impacts sociaux, impact sur le quartier, pour permettre l'arrivée d'homme seul appauvrit dans le quartier. J'ai parlé au maire et la confirmer que toutes questions relativement à ces points ne sont pas recevables. Tout financement provincial ou municipal, tout programme alternatif pour les usagers, autre usagée, les caractéristiques des usagers possible, y compris le tabagisme, les comportements criminels et autres et le plan pour

aider les sans-abri, c'est le programme logement d'abord. Une fois que le maire aura terminé ses propos liminaires, nous aimerions demander au personnel juridique de la ville de s'avancer et de clarifier certains des aspects juridiques et procéduraux qui ont trait à ce point. Ils ont fait des commentaires importants comités dogmatisme et Lemaire moi croyons qui sont importants pour tous les membres du conseil. Je tiens à remercier tous les membres du conseil car 98% d'entre eux sont venus à une bonne part des délibérations de trois jours, lorsque nous avons reçu les délégations. Je terminerai en remerciant formellement le personnel et les employés des services juridiques de leur professionnalisme sur ce dossier très émotif. Je remercie particulièrement Aaron O'Connor, l'urbanisme en chef et (---) pour leur traitement de sa demande. Je sais que ça n'a pas toujours été facile je voulais prendre un instant pour reconnaître tout le monde qui a participé, depuis les communications de services juridiques, mais ledit, d'affinités et leur équipe et mon propre personnel de bureau. Votre professionnalisme n'est pas passé inaperçu.

- (voix de l'interprète) Merci, Conseillère. Monsieur O'Connor?

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être brève parce que je pense que la présidente a déjà mentionné certains des enjeux. J'aimerais faire un petit survol pour les membres du conseil sur trois questions qui ont été soulevées au cours des dernières semaines relativement à sa demande. La première étant les répercussions du rapport de 2008 du conseil sur une question similaire dans le quartier 12, deuxièmement, ce que la présidente Andy, les paramètres légaux et le processus de prise de décision que le conseil devrait suivre dans ce cas-ci. Enfin, Monsieur le Maire, je terminerais avec (---) et de la chanter droits et libertés. Pour ce qui est du premier point sur le rapport de 2008, Monsieur le maire, j'ai transmis une note de service le 2 novembre à ce sujet suite à un avis de motion qui a été donné au conseils. À ce moment-là, essentiellement, ce qu'on demandait aux conseils, c'est de savoir si les recommandations approuvées par le conseil municipal de 2010 et de (---) dans le rapport de 2008, qui portait sur un règlement de contrôle provisoire dans le quartier 12, est-ce qu'il fallait interdire ou prévenir la prévention des (---) du comité par rapport à ce qui est proposé aujourd'hui. La réponse courte à cela c'est que ça n'empêche l'aérien. Nous avons diverses conclusions. Le conseil municipal n'est pas tenu par des décisions politiques de conseils antérieures. Le plan officiel actuel permet la création de refuge. Il n'y a pas de dispositions dans le règlement de zonage de la ville et de plans

officiels qui interdit les refuges sur les rues principales ou les grandes artères. Il n'y a pas de plafond de souligner dans le plan officiel. Il n'y a pas d'interdiction ou de restrictions sur les refuges sur le chemin de Montréal dans le plan secondaire. Dans ce cas-ci, on traite du déménagement prévues dans le rapport. Donc, on ne crée pas un nouveau refuge, puisque c'est un déménagement. Ainsi, le personnel a dit qu'il n'y aurait pas d'impact pour ce qui est de la limite des refuges dans le quartier 12.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, au sujet des paramètres de la prise de décision, comme la présidente l'a dit plutôt, il y a une préoccupation. Les services juridiques long soulevée. Si la décision est prise par la CAMO au tout autre tribunal disant que le conseil avait pris une décision sans tenir compte de considérations urbaniste, incluant l'utilisateur de cette installation, le financement pour ce processus, les programmes qui sont prévues dans les politiques du Conseil pour ce qui est du logement et autres pourraient être néfastes pour notre cause. Si on devait aller devant la Commission des Affaires municipales de l'Ontario. De la vie des services juridiques, je pense que les répercussions sociale et sur le quartier ne sont pas un argument valable. On a dit que c'était quelque chose que les membres du comité et du Conseil pouvaient prendre en considération. Mais nous avons dit que les utilisations du sol ne se limite pas aux limites même de la propriété. On peut parler de la route, d'être toi, on peut parler des choses qui entourent la propriété. Ça ne s'arrête pas aux limites de la propriété. Les lois sur l'urbanisme réglemente l'infecte assurant du sol, et non l'utilisation. À cet égard, ceci mène à ma préoccupation au sujet des droits de la personne et aux questions de zonage. On a dit aux membres du comité la semaine dernière, je le répète aujourd'hui, le Tribunal des droits de la personne et les tribunaux pays en exerçant leurs pouvoirs sur les questions d'urbanisme et de zonage par les municipalités, doivent veiller à ne pas empiéter sur les droits garantis en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario ou la Charte canadienne des droits et libertés. En fait, le code ontarien est à des fins constitutionnelle, il l'emporte sur des obligations statutaires envie de l'aménagement du territoire. On a parlé de différents cas, je ne vais pas vous ennuyer avec cela, mais en conclusion, je dirais que le ministère des Affaires municipales à renforcer l'importance des droits de la personne est ajouté ce libellé à deux ressource clé. Le guide du conseil municipal pour 2014 article 3, on parle du Code des droits de la personne à des fins provinciales, et de ses politiques, et à l'article 4. 6 réitère ce que dit l'argent sur la, la Loi sur l'aménagement du territoire, Andy cadet politiques doivent mettre en application (inaudible) conforme aux droits de la personne du Canada et à la Charte des droits et libertés du Canada. Voilà le survol procédurale qui doit être important pour le Conseil aujourd'hui.

- (voix de l'interprète) Merci beaucoup. Alors, nous allons d'abord présenté les motions. Un éclaircissement? D'accord.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Président. Je suis un peu confus. Entre ce qu'a dit la présidente, elle a parlé des plans d'itinérance et des autres impacts sociaux qui seraient considérés irrecevables. Le chef du contentieux, maintenant, vient de dire que les impacts sociaux sont vraiment recevables, en fait. Cela me paraît vraiment contradictoire. Est-ce qu'on pourrait avoir un éclaircissement? Il a dit que les impacts sociaux sont, de fait, un élément légitime à prendre en considération par le conseil. Il semble contredire se casser la présidente du comité plutôt.

- (voix de l'interprète) Sur votre respect, Monsieur le Maire, je ne pense pas que ce soit contradictoires. Il faut que ce soit un impact social qui a trait à la communauté et aux quartiers, qui a trait à l'affectation du sol, l'utilisation du sol. Ce qui veut dire qu'on se demande si cette demande doit être quelque chose qui doit nuire, peut-être, à ce qui a trait au transport. Le comité d'urbanisme a été bien clair. Il a posé beaucoup de questions là-dessus. On a dit: c'est un camion vient une fois par semaine pour apporter des approvisionnements à cette installation parce qu'il y a un petit camion ou un 18 roues, est-ce qu'il aura de la difficulté à circuler sur la route? Par où arrivera-t-il? À quelle heure arrivera-t-il? Est-ce que ça va influencer les enfants qui traversent la rue pour aller à l'école? Ce sont les impacts sociaux sur la communauté. Mais ça n'a rien à voir avec le financement ou les programmes auxquelles participera ce demandeur. À la page 70 du rapport du personnel, Monsieur le Président, le personnel a parler explicitement du plan de logement et des sans-abri dans le quartier 12. Ont dit que cela ne pouvait s'appliquer aux critères pour la sélection et le conseil a approuvé un plan (---) une maison pour tout le monde, 2014 à 2024. On appelle aussi le plan de logement et de sans-abrisme. Comme le personnel a soulevé ça dans le document 4 du rapport du personnel, les questions seront recevables, naissent pas?

- (voix de l'interprète) En réponse à cet énoncé du personnel. Monsieur le Maire, ceci porte à l'état des faits seulement. Cela n'a pas été pris en considération dans les décisions qui ont été faites dans le rapport du personnel.

- (voix de l'interprète) Alors on va passer aux motions maintenant, on en a quelques-unes. Le conseiller Fleury a une motion de report. Nous allons commencer par celle-là. Conformément au Règlement de procédure. Conseiller Fleury, allez-y.

- (voix de l'interprète) (voix de l'interprète) J'en ai beaucoup appris sur le plan officiel ces derniers mois, j'ai retiré une des sections importantes du plan officiel. (voix de l'interprète) Attendu que la section 5.2.6.3 les demandes au plan d'urbanisme apportant principales seront étudiées car auditions que les critères suivants soient respectés. Ceci vient du site Web de la ville. Les politiques applicables à l'article 4. L'information applicable et les rapports et numérique dans la politique deux i, c'est ce que ça dit dans le site Web par xxx ont été soumis et c) informations additionnelles de la modification proposée compris l'analyse municipales et l'évaluation et alternative qui ont été soumises. d) Attendu qu'il devrait y avoir une étude des sites alternatives, est-ce qu'une telle analyse doit être faite avant la décision? Il est entendu que le comité reporte l'analyse de ces demandes jusqu'à ce que le demandeur fournisse une analyse des autres terrains disponibles (---) au comité d'urbanisme et au conseil. Est-ce qu'on va revoir toutes les motions d'abord?

- (voix de l'interprète) Il faut traiter de celle-là d'abord. C'est une motion de renvoi et on pourra faire les autres a0 selon leur ordre d'arrivée.

- (voix de l'interprète) L'Armée du salut a dit qu'ils ont embauché un consultant pour examiner différents sites en raison de leurs critères. Des critères qui ont été rendus disponibles, les terrains présentés, sauf celui dont il est question, n'ont jamais été donnés alors, nous n'avons pas de liste des sites et des terrains qui ont été inclus. On ne sait pas si l'analyse est appropriée. On ne sait pas, comme vous le savez, les membres de la collectivité ont regardé ces critères, ils ont regardé les autres terrains, mais on ne sait pas comment faire la comparaison. Alors, les membres du conseil ont dit: quel autre terrain? Voilà. C'est une façon transparente d'étudier la question, de regarder quelles autres terrains ont été soumis dans l'étude du consultant.

- (voix de l'interprète) Quelqu'un d'autre veut parler du rapport? Alors, nous passons au vote. El-Chantiry.

- (voix de l'interprète) Non.

- Conseiller Brockington.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseil hier (---)

- (voix de l'interprète) Conseiller Qadri,.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseillère Harder.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Wilkinson.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Cloutier.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller mon fait.

- (voix de l'interprète) Non

- (voix de l'interprète) Qu'essayer mené.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) (---)

- (voix de l'interprète) Conseil Qaqish.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Chernushenko.

- (voix de l'interprète) Oui.

- (voix de l'interprète) Conseiller (---) Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Leiper.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) (---)

- (voix de l'interprète) C'est contre 10 c'est non. Nous avons une deuxième motion du conseiller Fleury, appuyé par le conseiller Nussbaum. Il s'agit d'une question très difficile et je pense qu'il est important de reprendre notre engagement à l'égard de l'Armée du salut.

- (voix de l'interprète) Attendu que l'armée du salut est un fournisseur de services de longue date le travail est nécessaire pour aider les résidents les plus vulnérables d'Ottawa. Par conséquent, que nous reconnaissons l'importance de leur service et que nous applaudissons leur travail à Ottawa. J'espère que le vote sera unanime. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole? Est-ce que ce n'est pas à l'écran? Nous allons attendre un instant.

- Est-ce qu'on peut prendre une copie de la motion du conseiller Fleury? Conseiller Qaqish, voulez-vous prendre la parole? L'

- (voix de l'interprète) Genest qu'une question parce que hier une liste de motion a été distribué. Est-ce que ça a changé? Le conseiller Fleury a présenté cette motion ce matin. C'est à l'écran maintenant.

- (voix de l'interprète) Merci. Proposé par le conseiller Fleury, appuyé par la conseillère McKenney, en ce qui concerne le soutien à l'Armée du salut. Adopter. La prochaine, Conseiller Fleury appuyé par le conseiller Nussbaum, en ce qui concerne le stationnement en surface. Monsieur Fleury?

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. L'

- (voix de l'interprète) Est-ce que vous voulez lire la motion?

- (voix de l'interprète) Attendu que le plan secondaire du chemin du district (---) ne permet pas à le stationnement en surface sur le chemin de Montréal. Attendu que le report recommande l'adoption (---) pour le stationnement surface et permettre un aménagement qui laisse des places de stationnement devant la façade sauf au cours des 15 premiers mètres. Qu'il soit résolu que le document 3 soit modifié, en remplaçant le texte par un minimum de 13 mètres à la façon par un, une distance de 26 mètres de la façon. (---) Au terme de l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agit de la proposition de l'Armée du salut qui a proposé le stationnement devant le magasin d'articles d'occasions et ça ne fait pas partie de la demande. Il y a eu une demanderait sentent du centre (---) pour que le stationnement soit souterrain et la condition est similaire, je pense, pour respecter la nature du chemin de Montréal comme une route principale. Il n'y a pas d'ainsi dans à cet endroit et ça va jouer notre objectif pour les deux routes principales. Il serait urgent pour nous d'accorder un stationnement pour les propriétés voisine, mais on ne sait pas, l'utilisation pourrait changer. Merci beaucoup.

- (voix de l'interprète) Conseiller Leiper.

- (voix de l'interprète) Merci. J'appuie ceci. C'est crucial parce qu'on nous demande d'étudier cette demande à la lumière de une étude très restreinte de la demande. Il faut penser à ce que nous voulons de la part de nos rues principales et je pense que n'importe quel conseiller ici à la table veut éliminer le modèle des centres commerciaux que l'on voit en Beaulieu. Si nous acceptons le stationnement en surface ici, je pense qu'il sera difficile de le refuser sur d'autres rue principale, alors je pense qu'il faudrait faire des choses aujourd'hui pour protéger la nature de ces rues principales. Merci.

- (voix de l'interprète) Conseiller Brockington.

- (voix de l'interprète) Merci et bonjour. Ma question s'adresse (---) c'est la motion Fleury est adoptée, il n'y aura pas de stationnement devant le magasin. Monsieur le Maire, virgule le personnel n'est pas d'accord avec cette demande, ce qui empêcherait les gens de stationner devant le magasin. Il y a des places qui ont déjà été éliminé sur ce site, monsieur James peut vous donner plus de détails. Alors le personnel n'est pas d'accord avec cette motion.

- (voix de l'interprète) Le conseiller a parlé du centre (---), je n'étais pas membre du conseil avec Popp. Apparemment ils ont été forcées de fournir des places ce souterraine. Combien il y en a-t-il et quelle était la raison pour cela à l'époque?

- Une (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, chaque site doit être utilisé selon ses propres mérites et ses propres besoins. Dépendamment de la demande, monsieur James va (---)

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. En ce qui me concerne, les politiques du plan officiel, l'objet n'est pas d'avoir de stationnement adjacent à la venue, un peu comme au Gabriel pizza à côté, comme il est proposé par le requérant, il doit y avoir 13 mètres d'aménagement paysagers qui permet de faire trois choses. C'est un endroit sûr pour les véhicules qui s'arrête pour stationner et la ménagement paysagers (---) parce

que c'est un endroit où le stationnement peut être dissimulée de chaque côté de la propriété il et si cette propriété sont aménagés à l'avenir, les stationnements serait reculer davantage. En ce qui concerne un magasin d'articles occasion, ça fait partie de la demande, effectivement, passe qu'il y aura vos au nage lorsqu'il y aura l'espace de changement. Mais si à l'avenir ça changeait, il faudrait quand même du stationnement. Il faut minimum de neuf places de stationnement et le zonage de nos principales permet d'avoir du stationnement offensif. Donc le meilleur endroit pour ce stationnement est exactement là où il est proposé aujourd'hui, c'est pour cette raison que nous recommandons que cette motion ne soit pas adopté. Les clients du magasin d'articles occasion stationne sur le chemin de Montréal, maintenant? Monsieur 15?

- (voix de l'interprète) Oui.

- (voix de l'interprète) Ils peuvent stationné où se trouve le mot tel confort parce que c'est incompatible avec le règlement sur les rues principales et aussi le long d'une autre partie du chemin de Montréal.

- (voix de l'interprète) Conseiller Wilkinson.

- (voix de l'interprète) Je suis une année au Centre Wabano, je ne vois pas comment ils auraient pu avoir des places de stationnement, ils occupent tout l'espace et pas vraiment été forcé de produire des places souterrain. Il peut y avoir du stationnement en surface pour vu que ce ne soit pas entre le bâtiment et la rue. Il faudrait quand même qu'il y ait des places de stationnement. La solution de rechange, c'était d'avoir des places souterraine. À l'heure actuelle, le magasin de l'Armée du salut n'a pas de stationnement sur son propre terrain. N'est-ce pas? Il y en a le long du chemin de Montréal. Je suis allé voir, il me semble qu'il y a déjà du stationnement dans la rue, oui. Il y a des places dans la rue. En ayant un espace de 13 mètres, c'est encore plus loin que là où on stationne maintenant. Mais pas autant que la normale. Je pense que le stationnement principal se trouve à 52 mètres. Ceci est plus près de la façade du magasin. C'est ça. L'objet du plan directeur n'est pas d'avoir un stationnement entre le bâtiment et la rue, mais plutôt à l'arrière, comme le conseiller l'a mentionné. En ayant 13 mètres d'aménagement paysagers, c'est dissimulé, c'est ça l'objet. Il y a aussi de

l'espace prévu plus loin. En ce qui concerne les deux côtés du stationnement qui a permis et c'est Hammond aménagements paysagés, on respecte l'objectif.

- (voix de l'interprète) Alors, si on ne fait pas en sorte que ce soit non compatible, il ne faudrait pas l'approuver. La situation du stationnement est déjà assez mauvaise.

- (voix de l'interprète) Oui, il y aurait une autre réduction de places de stationnement. C'est l'une des choses qui a été signalé dans la consultation publique au Comité de l'urbanisme. Le manque de stationnement. Ce serait plus grave. Si on veut quelque chose de pratiques pour réduire la pression sur le chemin de Montréal, il faudrait faire quelque chose. Cela n'empêche pas l'aménagement. Il ne s'agit pas vraiment d'une question de stationnement en général, il s'agit de stationnement pour le magasin. Ça ne change pas les chiffres. C'est ainsi qu'on peut voir les choses? Ça réduirait le nombre de places de stationnement sur place, sur le site. Il faudrait que ce soit à côté, comme il est proposé. Il y aurait quand même du stationnement requis sur le site de l'Armée du salut en réduisant les places, voulez éliminer, ça impose plus de pression.

- (voix de l'interprète) Est-ce que ça fait partie de l'approbation initial? Où on veut simplement être plus pratique? On peut dire: continuer de faire ce que vous faites à l'heure actuelle, même si vous ne respectez pas le règlement.

- (voix de l'interprète) En fait, il s'agit d'un seul site. Il y a des stationnements sur place. Ce sont les mêmes propriétaires.

- (voix de l'interprète) Oui.

- (voix de l'interprète) Le requérant est un seul propriétaire.

- (voix de l'interprète) Le stationnement est requis, même si c'était sectionné plus tard, il faudrait quand même respecter les exigences.

- (voix de l'interprète) Merci.

- (voix de l'interprète) Conseiller Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Une question importante, une question personnelle. On a dit qu'on a vu l'interdiction des stationnements en surface, c'est d'interdire le stationnement entre le bâtiment et la rue. Dans ce cas-ci, on peut parler d'un terrain de stationnement en façade qui se trouve entre le bâtiment et la rue, n'est-ce pas?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, l'objet du plan officiel c'est de faire en sorte que les bâtiments soit la caractéristique la plus importante. On permet quand même qu'il y ait des allées et des trottoirs en surface. Ce que nous voulons faire, c'est dissimuler le stationnement et le mettre plutôt à l'arrière. Il est intéressant d'entendre cette observation comme quoi l'aménagement paysager respecte l'objectif. Même s'il y a du stationnement en surface dans une zone principale, si on peut le dissimuler, si on met des petits arbres ou un talus, ça respecte l'objectif. Si j'ai bien compris, si le requiert un peut dissimuler le stationnement en surface entre la chaussée et le bâtiment, votre service estime qu'il a atteint l'objectif. Monsieur le Maire, dans ce cas-ci, il y a une façade étroite, il y aurait une allée. Le plan officiel, en ce qui concerne la rue principale indique qu'il peut y avoir des allées qui permettent d'accéder à l'arrière. Aussi, du paysagement pour dissimuler le stationnement. Par opposition à Gabriel pizza où le stationnement est juste devant le bâtiment. C'est 13 mètres, c'est sécuritaire. On permet qu'il y ait un peu de place pour stationner, de marge de manoeuvre pour stationner. Lorsqu'il y aura des réaménagements à l'avenir, il sera encore plus dissimulée. Le rapport du personnel dit que la profondeur typique est de 30 mètres. Dans ce cas-ci, le terrain de stationnement à l'arrière dépasse cela de beaucoup. Je n'ai pas d'objection en ce cas-ci en ce qui concerne le stationnement arrière. Cela va au-delà des 30 mètres, la motion du conseiller Fleury semble demander de veiller à ce qu'il n'y ait pas le stationnement en surface au-delà de 26 ou 27 mètres. Étant donné

qu'il y a un stationnement à l'arrière, est-ce que le personnel a discuté avec le requérant de la possibilité de satisfaire les exigences de stationnement, par le stationnement dans la rue et le stationnement arrière?

- (voix de l'interprète) Le stationnement en surface qui est prévu à l'arrière respectent les exigences en ce qui concerne le refuge et le centre de soins résidentiels. Il y a une réduction qui est demandé, en fait, dans cette demande pour réduire le stationnement à l'arrière. Ce n'est pas pour accommoder le magasin d'articles d'occasions. Je présume qu'on voulait prévoir une place ou deux pour les clients qui viennent au magasin. Est-ce que le règlement de zonage le permet?

- (voix de l'interprète) La désignation de rue principale prévoit un stationnement dans un autre terrain.

- (voix de l'interprète) Merci beaucoup.

- (voix de l'interprète) Conseillère McKenney.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais revenir à ce que nous avons entendu au cours des trois derniers jours, la semaine dernière, au Comité de l'urbanisme. L'une des choses que nous avons entendu, du requérant, lorsque (inaudible) bienvenue, une raison pour laquelle ce genre de rue principale devrait permettre un refuge par opposition à d'autres, parce que c'est un couloir intensif de transport en commun. Je pense qu'on l'utilise comme exemple, le chemin de Montréal et la rue Rideau.

- (voix de l'interprète) Oui, c'est un couloir de transport en commun important dans le plan officiel. Il y a un couloir (inaudible) pour cette raison, c'est pour cette raison qu'on ne permettrait d'aller à l'encontre des (---) prévues pour la rue principale. On parle de stationnement additionnel. Ce que j'ai entendu, n'ont pas de la part des résidents, mais

d'autres on a exprimé des préoccupations en ce qui concerne le stationnement du personnel qui est à l'arrière. On disait s'inquiéter du stationnement en façade. Le stationnement en Lefebvre pour l'expérience de magasinage de location et c'est un couloir intensif le transport en commun alors les gens vont prendre l'autobus. Pourquoi est-ce qu'on devrait prévoir des places additionnelles alors que ce n'est pas nécessaire? Alors je vais appuyer la motion du conseiller Fleury parce que c'est un risque principal et on ne peut pas commencer à gruger dans les caractéristiques de ces jours où on peut marcher.

- (voix de l'interprète) Conseiller Fleury. Vous avez oublié une question?

- (voix de l'interprète) Une question personnelle, Le requérant ... je pense que votre argument est bizarre parce que vous dites que la demande est le magasin et il y a aussi du stationnement qui pourraient être prévues sur la rue Sainte-Anne, à sur le chemin de Montréal. Monsieur le Maire, l'espace à changement se trouve la mais la demande est au plan du retournage de ce magasin. Ça fait partie de la demande du personnel du magasin.

- (voix de l'interprète) Alors quels sont les considérations pour le Conseil?

- (voix de l'interprète) L'exception qui fait partie, à l'exception de ce qui fait partie des détails de zonage. (---) Seulement parce qu'il y a une zone de chargement, donc on permettrait qu'il y a du stationnement sur un autre c'est pour cette utilisation. Il me semble que c'est un point de vue assez bizarre. Le magasin a besoin d'un minimum de neuf places de stationnement, c'est ce qu'exige le règlement de zonage et ils peuvent prévoir de stationnement à côté, comme il est proposé ici. L'élimination des places de stationnement pourrait faire en sorte que le magasin n'aurait pas suffisamment de place. Donc c'est déjà prévu par le Règlement de zonage. Nous avons éliminé les bornes de stationnement parce qu'il y avait tellement peu d'utilisation, on les a retirés. Il y a beaucoup de capacités tout au long du couloir, alors j'espère que nous allons respecter nos propres règlements en ce qui concerne c'est le principal.

- (voix de l'interprète) Nous avons maintenant la motion du conseiller Fleury. Le vote.

- (voix de l'interprète) Conseiller conseillait chantiers.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Fleury.

- (voix de l'interprète) Non. Oui.

- (voix de l'interprète) Conseiller Darouze.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseillère Harder.

- (voix de l'interprète) Non.

- Conseiller Cloutier.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Moffatt.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseiller Blais.

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Conseillère McKenney.

- (voix de l'interprète) Oui.

- (voix de l'interprète) Conseiller Mitic.

- (voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Qaqish.

- (voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Chernushenko.

- (voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Nussbaum.

- (voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Tierney.

- (voix de l'interprète) N'. Ont

- (voix de l'interprète) Mike Watson.

- (voix de l'interprète). Non.

- (voix de l'interprète) 18 non, 5000. Monsieur le mal, pour corriger le vote précédent, c'était six ou 17 non.

- (voix de l'interprète) La prochaine motion et du conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Egli. En ce qui concerne les modifications au Règlement deuxième majeur pour la taille du refuge.

- Je vais dire la motion. Étant donné que le rapport recommande que le refuge elle se surface maximale de 900 mètres carrés soit permis sur les terrains visés, le promoteur a avisé que la surface prévue est de 801 mètres carrés et attendu que la (---) dans l'examen des répercussions de l'utilisation proposée sur l'utilisation du sol. Par conséquent, il est résolu que le document 3, détails disons nage recommandé du rapport, soit modifié par le remplacement du nombre 900 par le nombre de 801. Il est en outre résolu, conformément au paragraphe 4017 de l'aménagement sur le territoire qu'aucun avis ne soit donné (voix de l'interprète) alors cette motion vise à limiter la surface qui est permis ce pour les (---) du refuge de 900 à 800 mètres carrés.

- Des questions, commentaires. (voix de l'interprète) Le vote sur la motion, adoptée. (fin de la traduction) Conseiller Cloutier, si vous plaît, conseiller Blais.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire, journée journées. Il s'agit d'une dérogation mineure, merci beaucoup.

- (voix de l'interprète) Pourriez-vous vous rapprocher du microphone?

- (voix de l'interprète) Attendu que l'article 45 de la Loi sur l'aménagement du territoire établi, la compétence du Comité de dérogation peut autoriser d'interrogations mineure, selon l'article 34 de la loi est attendu que ces pouvoirs ont été déléguée au comité d'interrogation par le Conseil de la ville d'Ottawa en 2000 ans est attendu que nos souhaitions faire en sorte que tous ajout expansion de l'utilisation du refuge à cet endroit soit établi. Par conséquent, qu'il soit résolu que le Comité de l'organisme a demandé au Conseil de demander au personnel de rédiger un règlement au terme de l'article 45 pour rétablir les critères précis en ce qui concerne 325, 327 et 333 du chemin

de Montréal, 334 rue Montfort, et (---) du 50. Qu'il soit résolu aussi que cet amendement, ajoutant le terme refuges, soient une utilisation permis et qu'il soit résolu aussi (---) concernant les articles 45, un. 4 et 1. Trois, seront appliqués à cet endroit, et que nous pourrions demander une dérogation mineure en ce qui concerne le terrain, le bâtiment, la structure, avant le deuxième anniversaire, jour où le règlement a été modifié. Donc ceci et les Trek on ajoute des dans le refuge sans consultation publique ou consultations avec les membres du conseil. Si cette proposition éventuellement est adoptée. Conseiller Fleury.

- Si je pouvais avoir de l'avocat de la ville ville la clarification que je pourrais tout de même retiré tout élément au niveau du plan de ce, que je ne perdent pas à travers cette motion l'opportunité ... les délégations employée aujourd'hui plans de ces suite.

- Si je comprends bien la question, vous voulez savoir si vous avez le droit de retirer la délégation 11 employés de réaliser le plan du siècle? L'implantation.

- Est-ce que cette motion a un impact sur mon autorité en tant que conseiller du quartier de retirer le plan du site?

- Non.

- Merci.

- (voix de l'interprète) Conseillère Deans.

- (voix de l'interprète) J'essaie de comprendre quelles seront les conséquences? Il y a certaines choses qui vont arriver, à moins qu'autre chose se produise. Lorsque je suis allé à une réunion du comité de dérogations, la semaine dernière, sur une autre question importante, avant que cela puisse se produire, il aurait fallu qu'il y ait une zone

de suspension. Est-ce que ceci a le même effet que si on décidait d'avoir une zone de suspension?

- (voix de l'interprète) Monsieur Smith.

- (voix de l'interprète) Je vais essayer de répondre, Monsieur le Maire. D'abord, il y a deux questions ici. Il y a une motion sur la table pour qu'on mette un symbole d'attente et ensuite une autre motion qui est distincte donnée au Conseil ...

- (voix de l'interprète) Pouvez-vous parler dans le micro?

- (voix de l'interprète) Le conseil peut imposer une disposition d'attente sur le zonage selon certaines conditions énoncées dans la Loi sur l'aménagement du territoire avant que l'aménagement puisse aller de l'avant. Il y a une autre motion, une motion séparée pour faire cela. Ensuite, cette motion déclencherait un autre article de la loi qui limite la compétence du Comité de dérogation en vertu de critères nettes et spécifiques établies par le Conseil. Vous pouvez me corriger si j'ai fait une erreur, mais ce sont deux dispositions distinctes de la loi.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, peut-être qu'on pourrait avoir une liste de toutes les motions qu'on va recevoir pour qu'on puisse y jeter un coup d'oeil. Je l'apprécie.

- (voix de l'interprète) Madame la greffière adjointe, est-ce que ça a été envoyé aux membres du conseil?

- (voix de l'interprète) La réponse est inaudible.

- (voix de l'interprète) Moi, je n'ai pas de copie, en tout cas. Ça a été envoyé avec la note de service procédural (inaudible).

- (voix de l'interprète) Est-ce que quelqu'un d'autre en voudrait? Ça a été envoyé électroniquement. Si vous voulez une copie papier, demandez-le à la greffière adjointe. Conseiller Moffatt.

- (voix de l'interprète) Merci, c'est une question relative à cela, mais pas sur cette motion spécifiquement.

- (voix de l'interprète) Cette motion vise à veiller à ce que tout ce qui a trait sur l'aménagement de la propriété doit passer par le Comité de dérogations. Au Comité de dérogation du 6 décembre, il y aura trois articles traité. Qu'est-ce qui empêcherait le Conseil, à l'avenir, de soulever des motions similaires pour des demandes qui ont de l'influence dans leur quartier?

- (voix de l'interprète) Rien.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire. Toutefois, je pense que les services juridiques dirait que cette motion était présenté à la CAMO, il est fort probable que le Conseil perdrait sa cause. S'il y a un autre moyen d'arriver à l'objectif de la motion sans pour autant miner les responsabilités du Comité de dérogation.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, la motion est élaborée à partir d'un article qui permet aux Conseil de trouver des critères additionnelle que le comité de dérogation doit prendre en considération lorsqu'il traite des demandes de dérogation mineure. Ça n'existait pas avant. Ça existe aujourd'hui. La motion qui vous est présenté pour élargir ce pouvoir sur des terrains particulier, alors que l'intention de la loi, mais je vais donner la parole au services juridique ... d'après ce que je comprends, ça pourrait être un critère additionnelle applicable dans toutes les demandes de dérogation auprès de la

ville. Ça n'empêche pas pour autant qu'on fasse une demande au comité de dérogation. Quand on traite des critères en vertu du règlement municipal, s'il y a des dispositions qui sont présentés qui indique clairement, qui traite clairement de l'intention du plan officiel, puisqu'on a un amendement qui permet un refuge, l'intention spécifique est décrit dans le plan officiel. Alors le personnel peut aller au comité de dérogation et dire que ce test n'est pas satisfait. Ça n'empêche pas le comité d'étudier la demande. Mais cela requiert que le comité pensent à tout ce que le Conseil aurait mis en place par rapport au plan officiel. Encore, le comité de dérogation devrait tenir compte de cela y, qu'ils se pensent habilitée à le faire ou pas. Enfin, c'est une technique. Les services juridiques auraient peut-être d'autres commentaires à ajouter. Est-ce le cas?

- (voix de l'interprète) La raison pour laquelle je pose la question, est-ce que je pourrais avoir toutes les demandes de division rurale soumises au Conseil? Ou les (inaudible), ont dit indépendamment que ce soit mineures, et je voudrais que ce soit présenté au conseil. Dérogations mineures ou pas. Monsieur le Maire?

- (voix de l'interprète) En théorie, ça pourrait arriver. Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire demande de voir si ces critères peuvent être appliqués à un site en particulier ou à l'ensemble de la ville. C'est le temps qui dira comment la CAMO interprétera cela. Il n'y a rien qui empêche d'autres conseillé de faire des choses similaires à l'avenir. Pas encore, en tout cas. Conseiller Blais, vous avez déjà pris la parole.

- (voix de l'interprète) Je voulais conclure. On fait ça au comité ... (inaudible). Question à l'avocat municipales, puisque le conseiller Fleury m'a demandé de veiller à ce que tout le monde comprenne bien l'intention de la motion. Pourriez-vous nous résumer brièvement qu'est-ce que cette motion ferait si elle était adopté? Ou un autre avocat ... sinon l'avocate principal.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, l'intention était de préciser que dans ce cas-ci, pour ce terrains si, s'il y a des additions, des changements proposés aux refuges, ça n'irait pas au comité de dérogation, mais bien au comité et au conseil. J'insisterai,

j'inciterais les membres du conseil appuyé cela. C'est une protection additionnelle et le personnel n'a pas vraiment de références. Sur la motion.

- (voix de l'interprète) Elle est adoptée. Désaccord du conseiller Moffatt et Qaqish. Prochain point. Motion du conseiller Blais. Prévention du crime par le design conceptuelle, le design environnemental.

- (voix de l'interprète) Merci, ce rapport incluent des détails relativement à la cause stratégie sécuritaire mettre en oeuvre dans le cadre de l'aménagement. Entendus de que l'article 404005 dont 28 du plancher ciel (inaudible) grâce au au design environnementale. Étant donné que le Conseil approuve (---) différé avec deux conditions inclus au document trois. Conseiller Blais, il est difficile de comprendre. Il est résolu que le Conseil approuve (inaudible) que ce soit inclus dans le document 3, détail de zonage demandé. Que la disposition d'aménagement différé ne soit pas levé jusqu'à ce que la demande du contrôle du plan d'emplacement soit approuvé avec des conditions relatives à la mise en application de mesures de conception proposées dans le rapport à la satisfaction du directeur général de l'urbanisme, de l'infrastructure et du développement économique et ce que cette disposition ne soit pas levé avant que le demandeur est mis de l'avant un programme (inaudible) à la satisfaction du directeur général d'urbanisme, d'infrastructures et développement économique en consultation avec le directeur général des services sociaux et communautaires. Monsieur le Maire, cette motion découle de nombreuses invitation, préoccupation soulevée pendant les audiences publiques du comité. Relativement à l'aménagement proposé, à ce que l'aménagement proposé pourrait avoir comme répercussions sur le quartier. Le requérant avait suggéré qu'il serait prêt et intéressé à avoir un tel programme en place. Je pense qu'il devait y en avoir un dans le marché d'ici juin l'année prochaine, un programme de rayonnement communautaire. Cela pourrait démontrer aux résidents que le demandeur est vraiment prêt à faire ce genre de travail. À l'heure emplacement actuel, ils le font, ils pourraient transférer cela aux nouvelles armes placement si la demande est approuvée.

- (voix de l'interprète) Conseiller Leiper.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Cette motion traite d'atténuer les impacts Tomic anticiper de ce refuge sur une rue principale traditionnelle. Je pense qu'il y en a parmi nous qui ont de la difficulté à comprendre. À comprendre c'est qu'il sera recevable et ceux qui ne le sera pas. Alors, pour quelle raison urbaniste imposerait imposerait ont un aménagement différé différé sur un programme ambassadeur fortement justifiables sur la Loi de l'aménagement du territoire.

- (voix de l'interprète) Cette zone d'aménagement différé sur ce terrain existant sur la rouge orange elle n'a rien à voir avec la demande que vous avez sous les yeux aujourd'hui.

- (voix de l'interprète) Je regarde la motion sur le programme d'ambassadeur, article 2.

- On parle ici d'atténuer les impacts socio-économiques. Je me demande pourquoi un programme d'ambassadeurs est relié à une demande urbaniste. Ça n'a rien à voir, monsieur le. Juge

- (voix de l'interprète) Ça, c'est la motion du conseiller Blais.

- (voix de l'interprète) Mais pourtant, c'est pour cela qu'il est difficile de juger de cette question. Il est, s'il est possible de penser à cela, on avance certainement passer débattu des enjeux sociaux économiques associé avec le dossier d'ensemble. C'est tellement incohérent, à mon avis, que je ne peux pas l'appuyer. Est-ce que quelqu'un peut parler de la motion voulait étudier?

- (voix de l'interprète) Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète) Question aux conseils juridiques. Vu ce dernier échange, est-ce que la motion est irrecevable? Monsieur le Maire, pour ce qui est du deuxième résolu-t-

il, les services juridiques se sont dits préoccupés, on en a parlé au comité d'organisation, on en a parlé au conseiller, le programme d'ambassadeurs ne fait pas partie de cette demande, ce n'est pas inclus dans le rapport il est dans la documentation. Ça a été soulevée par certaines allégations, les questions ont été posées, alors il faudrait que ce soit avec le consentement des parties que ce genre de choses se fassent, mais pour des raisons juridiques particulière, nous croyons que cette recommandation deux serait certainement contestable hala Carlo et si vous me le permettez, je demanderais à ce que ce soit irrecevable.

- (voix de l'interprète) Alors conseiller Blais, êtes-vous prêt à oublier l'article 2 (---) ça réglerait le problème. C'est acceptable?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, si vous voulez dire que la motion est irrecevable, ça va, si les demandeurs veulent aller à la CAMO et contester le fait qu'ils ne veulent pas de programmes de rayonnement d'ambassadeur dans le quartier, ça va aussi.

- (voix de l'interprète), Alors on revient aux conseiller Egli. Une précision. Peut-être que je pourrais conseiller ceci comme solution de rechange. Est-ce qu'on peut partager le vote sur la recommandation? On voiture et sur deux ensuite ensuite.

- (voix de l'interprète) Oui, c'est acceptable.

- (voix de l'interprète) Conseillère Harder.

- (voix de l'interprète) Une précision là-dessus. Si je me souviens bien la conversation que nous avons eu portait surtout sur les sept actuel. On voulait un programme d'ambassadeurs surplace et ça a été promis, je pense, pour le mois de juin et on voit comment ça allait fonctionner. Le cas échéant, on pourrait avoir une motion plus simple pour que le programme d'ambassadeurs soient offerts après évaluation, mais il faudrait

que vous disiez il faut le mettre en application maintenant. Le conseiller, je pense, a de bonnes intentions. On devrait peut-être (---) le point deux, demandé au personnel de l'étudier. Est-ce que ça vous conviendrait, conseiller Blais?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, l'Armée du salut aussi engagé à ce problème acte, programme, et c'est le libellé du service juridique. Je ne comprends pas pourquoi on dit maintenant que ce n'est pas approprié. Je pense que l'armée du salut tiendra paroles, on peut bien enlever, mais ce n'est pas l'impression que j'ai reçus des gens (---).

- (voix de l'interprète) Conseillère Deans.

- (voix de l'interprète) Je suggérerais qu'on ne touche à rien et qu'on sépare un et de.

- (voix de l'interprète) Le conseiller Egli a proposé la même chose alors on va proposer la motion au complet en retard d'abord sur le point 1. C'est simplement le vote qui est séparé, on va voter sur le point 1 et ensuite sur le point 2. Alors, point un, adopter? Deux? Le vote, s'il vous plaît. Alors, c'est adopté? Avec le désaccord du conseiller Egli, c'est ça? Et Chernushenko. La motion suivante et du conseiller Fleury, appuyé par le conseiller Leiper, au sujet de l'élimination de refuge comme utilisation permise aux 160 11, rue Georges.

- Merci. Ce que vous avez devant vous c'est qu'on demande au zonage, on demande de retirer la permission d'avoir un refuge au sens 71, rue Georges, une fois que l'armée du salut arrête ses opérations. Évidemment, je souhaite qu'il soit localisé soit aux chemins Montréal, mais c'est pour remplir les obligations de rapports de 1008.

- (voix de l'interprète) Quelqu'un d'autre, là-dessus? Donc, retiré le utilisation de refuge au 171, rue Georges, motions Fleury et Leiper. Adopter?. La motion suivante. Modifications l'imitatrices des opérations de vie de l'Armée du salut. C'est la même

chose que la précédente, mais pour le nouvel emplacement. (---) Je pense qu'il est important, c'est le demandeur devraient pouvoir utiliser la propriété du chemin à Montréal, il ne faudrait pas que quelqu'un d'autre puisse arriver et utiliser ce terrain c'est l'arrêt du salut ne fait pas à son train. J'ai de l'interprétation des services juridiques je pense que dans ce cas-ci la seule partie qui pourrait interjeter appel, c'est le demandeur, et je ne vois pas pourquoi le demandeur n'approuvera pas cette motion. À mon avis, c'est le conseil le souhaite, si on permet cette utilisation sur le chemin de Montréal, mais si la construction n'a pas lieu, il ne faudrait pas que ce soit permis et cela fait suite au rapport du personnel sur le déménagement. Alors, volée vous poser la question personnelle?

- (voix de l'interprète) Monsieur O'Connor, je pense que le personnel n'a pu appuie pas cette motion. C'est exact. Je pense que je vais donner la parole aux avocats. Je suis d'accord avec le conseiller. C'est l'Armée du salut qui est la plus susceptible d'interjeter appel à la Commission des Affaires municipales de l'Ontario, sinon, je suis d'accord avec le conseiller.

- (voix de l'interprète) Est-ce que quelqu'un reprendre la parole là-dessus? Bon, alors c'est assez simple tout le monde. Si on accorde le droit d'une utilisation sur le chemin Montréal, on s'attend à ce que l'armée du salut s'en servent, mais si ça n'arrive pas, on ne veut pas que cette utilisation continue d'être permis sur ce terrain. Les seuls qui pourraient interjeter appel, c'est l'Armée du salut alors (---) vous ne pouvait pas refuser cela, ça irait à l'encontre de vos (---).

- (voix de l'interprète) Est-ce que quelqu'un d'autre va prendre la parole là-dessus, connaître cette motion en question?

- (voix de l'interprète) Non.

- (voix de l'interprète) Alors sur la motion, adoptée. La suivante. Les priorités du conseil pendant son mandat, motion Fleury et Washington, le personnel n'a pas de position sur ce point. Conseiller savez.

- (voix de l'interprète) Ça c'est un principe important pour moi. On a une fiche qu'il s'appelle priorité du conseil, le personnel à la Ville tient compte de tout ce qu'on accomplit, et les points soulevés pour ce rapport étaient les suivants, équité et inclusion de la population diversifié d'Ottawa, pour créer de nouvelles options de logements abordables. Et trois, soutenir la croissance de l'économie locale. Je vais parler brièvement des trois questions. Pour la première, promouvoir l'équité et l'inclusion, finalement, de la population diversifiée, il faut faire attention. Dans le quartier 12, il y a une étude de quartier qui a identifié mon quartier comme étant le plus pauvre de la ville. On ne traite pas de ses points-ci. Pour ce qui est du logement abordable, tout le monde conviendra que les refuges, même s'ils sont temporaires, ce ne sont pas des unités de logements abordables. Ensuite, troisièmement, pour ce qui est de soutenir la croissance de l'économie, je ferais attention. Il faudrait identifier de la croissance véritable. Cette année, même s'il y a plus d'employés, il serait dans la ville peu importe s'il y avait ce programme. Ce n'est pas quelque chose qui est très controversé, mais on transmet ici le message que nous avons une liste de contrôle et on fait attention, on se préoccupe de tout cela. Jacques je demanderais votre appui là-dessus aussi.

- (voix de l'interprète) Simplement pour qu'il soit résolu que la partie de priorités du conseil, pendant son mandat, sur le rapport, soit retirée des priorités en question.

- (voix de l'interprète) Adopté.

- (voix de l'interprète) Prochaine motion. Egli

- Cloutier. Au sujet d'un amendement au plan officiel et au Règlement de zonage. Conseiller Egli.

- Elle est longue, mais il est important de la lire. Attendu que pour les trois jours de la réunion du comité d'urbanisme, pour discuter du déménagement du refuge de l'Armée du salut, on veut pouvoir consulter le public, attendu que l'armée du salut a dû comprendre le besoin d'être proactif en engageant des résidents de la localité pour l'aménagement de ces terrains pour avoir un impact positif. Attendu que le Conseil étudie les demandes de modifications de zonage qui peuvent reposer sur les principes d'urbanisme simple, le conseil reconnaît l'importance du fond (---) les gouvernements provincial et fédéral ont fait des investissements ciblés contre le, pour le logement il est inhérent, cela pourrait avoir des impacts sur l'installation. Il est résolu que le conseil d'avance de travailler avec le conseiller du quartier, et le président du comité d'urbanisme, le président des services communautaires et protection, le maire et l'Armée du salut pour faire un examen du plan d'emplacement et de présenter un rapport aux membres du conseil est au personnel de la ville et de les consulter avant la prochaine phase de l'aménagement. Ensuite, qu'il soit résolu, qu'on consulte les services juridiques pour obtenir des recommandations spécifiques pour l'examen de l'emplacement et le comité consultatif, (---) de cet emplacement. Cette motion est le fruit, même si je ne suis pas membre de l'urbanisme, j'ai été à la majorité des réunions et j'ai entendu la délégation des deux côtés, et ce qui m'a frappé c'est que l'armée du salut et les délégations de personnes à les consultants était assis à cinq pieds des consultants de Vanier et personne ne se parle. Je ne dis pas ça pour porter un jugement. Nylon ni l'autre ne se parle. Ils se parlaient par l'intermédiaire de la présidence. Toutes les personnes, avec toutes les personnes qui étaient dans la salle, ils auraient pu avoir une conversation productive, mais ça n'a pas été le cas. C'est très triangulaire. Il s'adressait à la présidence, ça a fonctionné. Mais il ne se parlaient pas les uns les autres. Ça m'a vraiment frappé. Conséquemment, j'ai discuté avec l'Armée du salut. Je me suis dit: je pense qu'il y a une possibilité ici. Il va falloir que quelqu'un fasse le premier pas pour indiquer qu'il y a de la volonté pour discuter et collaborer. L'armée du salut a réfléchi, on s'est reparlé, dans les jours qui ont suivi. J'ai parlé à des collègues, y compris bien sûr le conseiller Cloutier. J'en ai parlé récemment aussi avec le conseiller Fleury. Bien que je respecte la position du conseiller Fleury qui ne peut pas appuyer la proposition dans son ensemble, on en a longtemps parlé. Il a dit que si c'était accepté, si c'était respecté par la CAMO, aussi, parce que ça aboutira là-bas, qu'on le veuille ou non, il pense que ce serait un, une bonne solution, finalement. Il appuierait le fait qu'on ait une discussion sur les deux plans d'emplacement et aussi sur la prestation des programmes. Je comprends que ce n'est pas quelque chose qu'on peut imposer à l'Armée du salut, il faut que ce soit quelque chose qu'ils acceptent. Il faut qu'on ait leur consentement pour amorcer ce processus. Alors, ce sera mis en

avant. Toutefois, si la demande est portée à l'étude de la CAMO. Je pense que cela consolidera notre rôle. Auprès de la communauté qui comprendrait que nous sommes passionnés, engagé et qui prouveraient que s'il y a un appel à la CAMO, quelque soit la décision, est bien, ils auront un rôle à jouer. On ne va pas laisser l'armée du salut tourné le dos à cette responsabilité. Cette motion solidifier votre contribution, votre engagement de façon importante. Comme je l'ai dit, j'ai une très bonne discussion avec le conseiller du quartier là-dessus. J'inviterais tout le monde à saisir cette occasion. Vous n'obtiendrez peut-être pas les résultats espérés au finale, mais au moins, cela permettra la tenue de discussions riche et collaboratives pour essayer de trouver la meilleure solution possible pour toutes les parties dans la cause. J'encourage mes collègues à emboîter le pas au conseillers du quartier et affaires comme le conseiller Cloutier et appuyer cette motion.

-

- (voix de l'interprète) Merci, conseiller Egli. Conseil Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Quelques petites questions aux motionnaire, je suis un peu confus. Il y a une disposition qui dit: attendu que la prochaine phase de développement devrait commencer au cours de l'année qui vient, on n'a pas encore voter là-dessus, n'est pas? Je ne comprends pas sur quoi nous votons au juste si on n'a pas voté sur la demande.

- (voix de l'interprète) Le micro du Conseil Egli.

- (voix de l'interprète) Il est plausible, oui, j'ai travaillé avec le personnel assez rapidement pour écrire cette motion. Il y a moyen de refléter la préoccupation qui vient d'être soulevées par le conseil Nussbaum? Je serais heureux d'accepter une modification. Ensuite, je me demande si le motionnaire considérerait cela comme un amendement mineures si on demandait, dans cette motion, de reporter la demande pour créer un comité, comme on l'envie ta envisage si. On pourrait l'appeler comités consultatifs de programmation au groupe de travail de 100 jours, peu importe, pour que

le travail soit fait avant que le Conseil vote sur la demande. Vu que, de toute évidence, toutes les parties voudront arriver à s'entendre avant le vote du Conseil.

- (voix de l'interprète) Non, ce n'est pas possible. Ce n'est pas une médication ou un amendement mineures. Le service du contentieux pourrait intervenir maintenant, mais si on ne prend pas de décision maintenant sur la proposition telle qu'elle est présentée, nous allons manquer de temps. Je pense que les 13 et 14 décembre, la question sera automatiquement portée devant la CAMO. On n'a pas le choix. Pratiquement parlant, ça ne fonctionnerait pas. Encore, je pense qu'en intégrant les préoccupations, l'intention dans cette motion, on pourrait avoir une discussion censée, logique. L'Armée du salut devra être à la table. Je vois que monsieur O'Connor lève la main. J'aimerais faire un commentaire.

- (voix de l'interprète) Conseiller Nussbaum, comme vous le savez, nous devons venir de rejeter le report, on ne pouvait pas avoir les deux. Le deuxième point c'est que la CAMO entrera en jeu les 13 et 14 décembre. Monsieur O'Connor travaille avec monsieur Donnelly, il nous a fait une suggestion pour régler le problème soulevés par monsieur Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, nous suggérons qu'après la première motion vous ajoutiez les mots une: scie c'est approuvé. Le seul autre commentaire que je ferai c'est que vous avez tout à fait raison en ce qui concerne la perception après le 12 décembre. Ce n'est pas automatique, mais ce serait fort probable.

- (voix de l'interprète) Donc, est-ce que vous avez un amendement favorable? Acte

- (voix de l'interprète) Ma dernière question au conseiller Egli en ce qui concerne le mandat, il semble y faire allusion direct au Règlement du plan de localisation. Est-ce que ceci comprend des options, il pourrait modifier la configuration et peut-être créer un deuxième deuxième emplacement où on pourrait répartir les services, si c'est leurs soins. Est-ce qu'on va tout simplement se pencher sur le plan de localisation et les

différents services ou est-ce qu'on pourrait peut-être envisager quelque chose de plus créatif?

- (voix de l'interprète) Le plan de localisation, je me tourne vers le personnel, mais ce ne serait pas un endroit où on pourrait par exemple envoyer les services (---) ou à Bahreïn, à Barrhaven. Nous nous attachons à ça c'est en particulier, mais ce quelqu'un a une idée très imaginative, on va certainement la prendre en considération, mais il faut voir quelles sont les aspects, sur les aspects pratiques. Il faut uniquement se pencher sur la demande qui a été faite et s'il y a des pouvoirs délégués pour le plan de localisation et le comité pouvait présenter un rapport pour approbation, est-ce pas?

- (voix de l'interprète) C'est exact, Monsieur le Maire.

- (voix de l'interprète) Merci, Conseiller Fleury?

- L'il y a un semblant de réponse l', mais (voix de l'interprète) je ne peux pas perdre l'occasion par cette motion de retirer les pouvoirs délégués. Une

- (voix de l'interprète) C'est exact. Conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Merci beaucoup. Merci aux conseillers Egli, merci aux conseillers Cloutier d'avoir rédigé cette motion qui indique très bien que si c'est approuvé, ce n'est pas la fin de la discussion. On en a parlé un peu au Comité de l'urbanisme, ceci montre que la discussion se poursuit et s'élargit même. Bien que la motion établissent des paramètres très rigoureux en ce qui concerne la création de ce groupe et l'Armée du salut en fait savoir qu'il y aurait une ouverture à engager dans ce processus, selon une note que nous avons partagé, alors nous pourrions nous retrouver dans cette situation où les deux groupes qui ont exprimé leur (---), l'Armée du salut et la communauté. Nous avons entendu ces gens-là de façon très diligente sur trois jours et je pense qu'il y a de bonnes choses qui peuvent émerger de ceci et nous allons quand même doux limité

aux paramètres très strictes pour répondre aux préoccupations du conseiller Fleury. Donc une fois que toutes les parties seront dans une salle et collaboreront, je pense que tous ceux-ci pourraient produire quelque chose de très positif pour le quartier et cette proposition, alors j'apprécie cette motion et je vais volontiers l'appuyer.

- (voix de l'interprète) Conseillère Wilkinson.

- (voix de l'interprète) Ce serait un très bon processus. Je pense que ça aurait dû être fait et il y a quelque temps, même si c'est encore, mieux vaut tard que jamais. Nous l'avons fait aussi au sujet du (inaudible), il y a eu beaucoup de controverse au début et il y a des réunions qui ont été organisés pour veiller à ce que le résultat final ne cause pas de difficulté à la communauté et les modifications qui ont été apportées durant tout le processus on fait une grande différence pour le quartier. Je pense que c'est une occasion qui se présente à l'année et la communauté est très engagé maintenant. Au lieu de perdre ce engagement, le plan de localisation est la chose la plus importante, à mon avis, beaucoup plus importante que le zonage parce que on sait que les choses peuvent changer. Je commence avec un point de localisation qui cause beaucoup de difficulté. Ce qu'il faut, savoir un dialogue. J'en fais beaucoup dans mon quartier est-ce qu'on fait à l'heure actuelle. Je pense que c'est quelque chose qu'on devrait appuyer. Peut-être que vous n'êtes pas contents de la décision finale en ce qui concerne le zonage, mais ce n'est pas la fin de l'histoire. C'est cette proposition mais la ville dans une position où elle va collaborer avec la communauté et l'armée du salut et l'Armée du salut doit aussi participer parce qu'elle veut faire approuver son temps de localisation, alors c'est un dialogue qui aurait dû commencer il y a quelque temps maintenant. Il y a plusieurs études qui (inaudible) et je sais que c'est quelque chose de très important pour votre communauté, parce que vous changez beaucoup. Il y a déjà beaucoup de changements à West de Boaro et des endroits comme ça et ça a commencé à se produire à Danny. Certains changements sont bons, d'autres moins bon. Certains cause ces problèmes. Dans certains cas, c'est très difficile et ça c'est un quartier fort difficile alors je pense que c'est quelque chose qui va vous aider, ça va aider la municipalité à prendre de meilleures décisions à ce qui concerne les temps de localisation et je pense que ça peut aussi vous aider dans d'autres situations, parce qu'il y aura beaucoup de changements à Vanier, parce que vous êtes tellement près du centre-ville que ça commence à être c'est un retrait. Je sais qu'il y aura beaucoup d'impact. Donc, avoir ce processus en place le permettra d'avoir un meilleur impact

maintenant et à l'avenir, alors je pense qu'il est très important d'avancer ce genre de dialogue. Il est toujours difficile de traiter avec un plan de localisation, ça cause beaucoup de problèmes, parce que ce n'est pas seulement question de zonage, mais il y a aussi des questions qui touchent nos émotions.

- (voix de l'interprète) Conseiller Leiper.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Maire, plutôt. À plusieurs endroits dans cette motion, on parle de programmation un dans cet établissement, on parle d'investissements dans les logements pour les sans-abri qui pourrait avoir un impact sur la programmation, il examens du plan du site de localisation. Il y a aussi (---) des conditions qui vont être établis. Dont on ne parle pas, dans cette discussion aujourd'hui, de la programmation. Pourquoi est-ce que cette motion est présentée alors qu'on ne parle pas de programme? On ne parle pas des clients éventuels de ce refuge, de la manière dont ce sera fait. Pourquoi est-il nécessaire d'avoir cette émotion pour parler de programmes? Est-ce qu'il y a une préoccupation à laquelle il faut faire face?

- (voix de l'interprète) Je vais demander aux conseillers Egli de répondre et je demanderais au personnel et au service juridique c'est le débat sur cette motion, si elle est adoptée, est-ce que ça veut dire que la CAMO base est déterminé connaissent avons pris une décision en nous basant sur les programmes?

- (voix de l'interprète) Ma réponse à cela, il apprécie votre préoccupation, c'est que cette motion n'a pas de lien avec l'approbation de la proposition proposition d'une façon ou. C'est quelque chose qu'Internet après la province, mais nous avons approuvé un amendement. Ça ne fait pas partie des propositions quant à l'approbation de sa demande. On dit: si c'est prouvé, approuver. Et maintenu par là CAMO, pour quelque raison que ce soit, cette procédure vont intervenir. Ce n'est pas une question d'approbation, ce n'est pas l'approbation en soit, c'est celle-ci c'est approuvé ou non. Il est important de faire cette distinction, mais ça ne fait pas partie du Règlement que nous allons exiger, mais ça a été soulevée pour une raison. Pourriez-vous mêlés à

comprendre pourquoi on parle de programmes dans le contexte plus large de ce débat que nous avons aujourd'hui? Quant à l'approbation de ces amendements?

- (voix de l'interprète) Ici encore, j'entrevois une situation, éventuellement, ou ceci pourrait, je dis pourrait, être maintenu par la CAMO. Le cas échéant, cette communauté et l'Armée du salut ont beaucoup de sujets dont ils doivent discuter et il y a des réparations qui s'impose. Je pense qu'il s'agit de considérations au niveau de l'urbanisme, nous sommes axés là-dessus aujourd'hui, j'espère que la CAMO aussi va faire de même. Mais finalement, oui, il va y avoir de nouveaux résidents dans la collectivité il nous nous prions qu'ils soient intégrés le mieux Possible.

- (voix de l'interprète) Nous allons discuter, je vais discuter de cela avec la communauté. Ceci, donc, ça leur permet de le faire. Encore cette partie c'est la raison pour laquelle nous allons accepter ou rejeter la proposition.

- (voix de l'interprète) Je crois que c'est une motion importante. Je crois que l'un des sentiments de frustrations que j'ai ressenti, c'est qu'on n'a pas pu parler de programmes. C'est ce qui m'ennuie beaucoup. C'est pour cette raison que les gens du quartier sont frustrés aussi. Je peux entrevoir l'avenir à savoir que ce sera approuvé aujourd'hui, ça ira devant la CAMO. On ne sait pas ce qu'elle va décider. Mais peut-être qu'il y aura, un jour, où il faudra passer à une seconde phase. Il faudra parler de programmes de gouvernement fédéral, les gouvernements provincial, établir des stratégies qui pourrait changer notre orientation. Donc, je pense qu'il est très important qu'il y est une étude de la programmation. Mais à un moment donné, ça prendra beaucoup de temps. Il faut que les gens du quartier soit là. Il-je pense que, comme présidence et service de protection communautaire, abstraction faite de ce qui a été dit aujourd'hui, je ne pense pas que c'est terminé. C'est un cheminement. Je pense que la communauté doit en faire partie, ainsi que les présidents des autres comités, les conseillers, tout le monde doit participer à ceci pour que ça fonctionne. On ne peut pas laisser une communauté pour compte. Dans la mesure où l'esprit de cette motion c'est d'être utile, de jeter des ponts, après la première phase du processus, je pense que c'est une motion importante. J'invite tous mes collègues à voter de façon favorable.

- (voix de l'interprète) Conseiller Fleury.

- J'aurais aimé que les deux comités soient joint pour cette raison, on aurait pu discuter des enjeux sociaux, de l'ampleur de ce qui est présenté et de regarder les modèles, de regarder l'approche. C'est plus un commentaire. (voix de l'interprète) J'aimerais revenir à ce que l'auteur de la motion a dit, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y a discussion. Je veux que ce soit clair, il est important qu'on dise que ma communauté, depuis le premier jour jusqu'à maintenant, est toujours prêt à se réunir avec le requérant. C'est le requérant qui a refusé.

- (voix de l'interprète) Quelqu'un d'autre veut prendre la parole? Au sujet de la motion Egli

- Cloutier. Conseillère Harder?

- (voix de l'interprète) J'aimerais me faire l'écho de ces Cadillac conseillères. Il y a quelque chose d'important. On ne parle pas seulement de demain ou de la semaine prochaine. On parle d'un appel très probable devant la commission des Affaires municipales de l'Ontario. Lorsqu'une demande est présentée au personnel de l'urbanisme, il ne s'occupe pas des programmes. À plusieurs reprises, durant la réunion, je m'en suis remise à la conseillère, mais comme président du comité, j'ai dit que la conseillère pourrait avoir une vue d'ensemble, surtout pour établir les priorités du prochain mandat du Conseil. Comme elle a dit, il y aura sans doute beaucoup de modifications qui vont intervenir. Nous espérons qu'ils seront positive en ce qui concerne l'itinérance, le logement. On ne sait pas ce que ça donne. C'est la première fois qu'une motion a été présenté qui comprend des considérations, d'autres considérations en ce qui concerne la communauté, le requérant, le conseiller local, le président des services communautaires on regarde un programme communautaire, en regarde un programme communautaire unique. Je vous encourage à l'appui.

- (voix de l'interprète) Quelqu'un d'autre veut prendre la parole sur la motion telle que présentée? Adoptée. Prochaine motion proposée par la conseillère Deans et appuyé par le conseiller Fleury en ce qui concerne concerne de meilleurs quartier revitaliser.

Durant la réunion du Comité de l'urbanisme, beaucoup de conseillers se sont dits inquiets que ceci avorteront les modifications positives qui ont lieu depuis quelques années. Attendu que la municipalité continue d'investir dans ces infrastructures pour améliorer la vie des entreprises et des résidents du quartier Vanier. Surtout en ce qui concerne le réaménagement du chemin de Montréal. Attendu que c'est une stratégie stratégique qui permettrait à la communauté d'avoir une approche très définie par la communauté. Surtout en ce qui concerne les quartiers prioritaires prioritaire d'Ottawa. Attendu que le (inaudible) a adressé deux plans de revitalisation pour le quartier, le quartier (---) est le quartier Vanier sud. Attendu que l'initiative est contrôlé par le groupe de commanditaires composé des conseillers, qu'il y ait aussi certains quartiers qui soient ciblées par cette initiative. Qui comprend le projet du chemin de Montréal à l'extérieur de cette demande, qu'il soit résolu que le conseil demande au personnel qui s'occupe des programmes et des projets d'infrastructure qui comprend le projet future de réaménagement du chemin de Montréal et le plan d'amélioration communautaire de collaborer dans le cadre de cette initiative pour incorporer le BBRN, que cette initiative identifier Vanier nord pour du jeu 1018. 2018. Je dois dire que j'ai fait la promotion d'une revitalisation. Ici, au conseil, nous avons commencé il y a quelques années. Au Comité de l'urbanisme, nous allons nous pencher sur l'rapport sur Vanier nord-. Nous allons participer de près à cette initiative. Ça a été un succès, je pense. Ceci à fait tomber beaucoup de silos. Je pense qu'il y aura des résultats positifs. Je pense que le personnel a acquis beaucoup d'expertise dans ce domaine. Je pense que ceci pourrait profiter à Vanier Nord. Nous avons des fonds qui reste dans le budget d'initiative qui pourraient être dépensé à Vanier nord pour les aider dans ce processus. Avec cela en tête, je demande à mes collègues d'appuyer ceci. C'est-à-dire que Vanier Nord soit identifiés dans une initiative pour 2018. Bien sûr, je ne veux rien enlever aux autres processus qui ont été lancés. C'est tout simplement une nouvelle composante.

- (voix de l'interprète) Merci beaucoup. Conseiller Brockington.

- (voix de l'interprète) C'est une question personnelle. Lorsque la conseillère Deans c'est adressé au conseil, elle voulait qu'on se concentre surtout sur (inaudible) et LB. Nous avons établi que ce serait Carling tonnes, Vanier. Si nous voulons donner la priorité à Vanier, qu'est-ce qu'il va arriver à Carlington? Est-ce qu'ils vont être complètement écarté? Est-ce que ça va aller au bas de la liste pour l'an prochain?

- (voix de l'interprète) Rappel au Règlement par la conseillère ardeur.

- (voix de l'interprète) Carlington a déjà été parachevé, comme vous devriez le savoir. C'est notre tactique.

- Le plan de design communautaire était en cours et ça a été approuvé par le conseiller Brockington. Adrien tonnes mais plus sur la liste. Conseiller Brockington?

- (voix de l'interprète) Oui, je sais très bien, je sais ce qui se passe dans ce plan, j'y travaille intensément. Mais une fois que Vanier est sélectionné, Ardington ne fait plus partie de l'initiative et ça ira à d'autres quartiers. Je m'intéresse à Carrington, certainement.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Pour préciser, à ce stade Ardington l'et Vanier, qui pourrait même déborder dans Bogoro. En ce qui concerne ce projet pilote, ça reviendra au Comité de l'urbanisme mardi, mais comme on l'a dit, le travail qui a été fait a été exceptionnel et la manière dont on a pu capter le coeur et l'esprit de chacun est très important.

- (voix de l'interprète) Il n'y a pas vraiment de quartiers sur la liste. Est-ce que Vanier faisait partie de la liste initiale?

- (voix de l'interprète) Oui, absolument. Mais on avait extrait Vanier sud-.

- (voix de l'interprète) Ça ne change rien, parce qu'il n'y a rien sur la liste.

- (voix de l'interprète) Mais est-ce qu'il reste des fonds qui vont être dépensés pour le chemin de Montréal en 2018 sous la direction de monsieur (inaudible), et je lui ai parlé de cela. Il est entendu avec Dan Chénier et d'autre, tous les services, les bibliothèques publiques qui ont travaillé là-dessus, ça a été du travail excellent qui a été fait par notre personnel. Nous n'avons même pas eu besoin d'engager des consultants. Je pense que les gens de l'Ardington est Vanier sur dans non profiter et tous les commanditaires pourront le dire. Donc on écarte personne. On prend la passion de cette communauté, que nous avons vu pendant trois jours, et au lieu d'attendre un appel de la CAMO, Beaulieu de reporter pendant deux ans, c'est quelque chose que nous avons pu faire avec le groupe de commanditaires.

- (voix de l'interprète) D'accord. Merci. Conseiller Fleury.

- (voix de l'interprète) Si vous dites que nous avons reçu une demande de la (inaudible), suite à cette demande de l'Armée du salut, pour que le chemin de Montréal fassent partie du plan, nous avons entendu la présentation sur ce sujet, j'aimerais savoir comment cette motion s'inscrivent dans cette initiative ou est-ce que c'est une entrave?

- (voix de l'interprète) Non, pas du tout. En fait, je pense que c'est quelque chose qui intègre une nouvelle méthodologie. Je pense vraiment que c'est avantageux de faire avancer les deux en même temps. C'est important pour la consultation est le genre de participation aussi que nous allons assurer nous-mêmes. Conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Merci beaucoup. Je suis très heureux d'appuyer cette motion et je ne fais pas partie du Comité de l'urbanisme, mais sur trois jours j'ai écouté les délégations qui sont venus, il y avait plusieurs résidents de gagner ou des commerçants de Vanier. Une des choses qui m'a frappé, c'est qu'il y a beaucoup de choses qu'on a entendu qui font qu'ils s'inquiètent déjà des conditions à leur actuels. Ils ont pu reformuler, en parlant de leurs craintes pour l'avenir, mais les conditions actuelles, je pense, sont bien comprises par les conseillers avec la reconstitution imminent du chemin de Montréal. Je pense que nous allons pouvoir commencer à répondre aux préoccupations qui ont été soulevées. Le plan d'amélioration, de revitalisation, va nous aider en ce qui concerne les entreprises du chemin de Montréal et ceci aura des

retombées positives, j'espère, mais l'initiative BBRN a été proposée par la conseillère Deans et là la conseillère Harder en a assuré l'exécution, mais c'est une question de population, de résidents, donc il faut qu'il y ait communication et dialogue et un engagement en ce qui concerne la perspective de la population. Donc on est au courant des difficultés à Vanier, et l'initiative initiative va se concentrer sur les résidents du quartier et le réaménagement du chemin de Montréal (---). Si nous l'approuvons, ceci dit que nous avons entendu les gens qui sont venus nous parler et il faut faire quelque chose aujourd'hui même. Nous avons entendu les préoccupations et j'encourage les membres à botter en faveur.

- Pour cette motion, (intervention en anglais). (voix de l'interprète) Proposée par le Deans, appuyé par le conseiller Fleury, adopté. Il n'y a plus d'autres motions. Est-ce que quelqu'un d'autre veut poser des questions, proposer quelque chose?

- (voix de l'interprète) Ma première question s'adresse à (inaudible). Pourriez-vous préciser est-ce que le personnel responsable des biens et font pourrait nous dire quelles seront (inaudible) pour la ville d'Ottawa?

- (voix de l'interprète) Nous n'avons pas demandé aux services immobilier d'envisager d'autres emplacement.

- (voix de l'interprète) Pour équivalent préciser que nous avons une entente concernant les reflets, les services de refuges et du motel Concorde?

- (voix de l'interprète) Oui, nous avons des ententes avec ces deux hôtels pour des allocations à court terme pour des refuges familiaux.

- (voix de l'interprète) Est-ce que vous êtes au courant des refuges qui sont utilisés pour les femmes victimes d'agressions?

- (voix de l'interprète) Non, je ne sais pas, nous n'avons jamais demandé à la province d'avoir la liste. Personnellement, non, ce n'est pas quelque chose qu'on révèle publiquement, c'est confidentiel.

- (voix de l'interprète) Je propose que le zonage est appropriée. Est-ce qu'on pourrait demander au personnel de se renseigner auprès de nos homologues provinciaux, pour qu'il nous donne la liste de ces adresses?

- (voix de l'interprète) Je me tourne vers ma collègue en urbanisme en ce qui concerne cette définition.

- (voix de l'interprète) C'est quelque chose qui est confidentiel, bien sûr, pour des raisons de sécurité, alors je ne pense pas qu'il soit approprié qu'on obtienne la liste. Je pense qu'il faut que ça demeure confidentiel pour assurer la sécurité des femmes.

- (voix de l'interprète) Maître O'Connor?

- (voix de l'interprète) Oui, c'est ce que je comprends aussi, monsieur le maire.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, j'ai gardé cette liste confidentielle, je n'ai pas publier ces adresses, mais je pense que parce qu'il y a un plafonnement sur le refuge dans le rapport de 2008, il faut garder l'oeil ouvert sur la question. Ça ne change rien à leur travail, à leurs efforts, mais je pense qu'il serait approprié pour monsieur Willis et son équipe d'avoir accès à cette liste. Bien sûr, pas pour publications, parce que ...

- (voix de l'interprète) Oui, mais je ne comprends pas tout à fait. Qu'est-ce que cela vous donne, d'avoir les adresses?

- (voix de l'interprète) C'est parce que nous aurions une discussion plus ouverte, plus claires, parce que le personnel d'irrespectueux plafonnement pour le refuge parce que c'est une installation, mais je crois comprendre qu'il y a déjà 12 refuges.

- (voix de l'interprète) Pour mettre un terme à ce débat qui n'est pas encore conclu, nous avons regardé les 12 emplacements donnée par le conseiller Fleury et d'après la définition ce sont des centres de ressources communautaires, des foyers de groupe. Des centres de ressources, des établissements de soins en résidence. Ils ne sont pas considérés comme des refuges.

- (voix de l'interprète) Je ne suis pas d'accord avec le personnel. (inaudible) En ce qui concerne cette demande, il y a des restrictions dans le cadre du rapport de 2008 qui a été approuvé. Est-ce que le sous Services urbaniste pour avoir accès à cette liste pour nos décisions figurant Manchester d'urbanisme?

- (voix de l'interprète) On a reçu une opinion je indique. (inaudible). C'est tout.

- (voix de l'interprète) On ne pourrait pas avoir cette liste, même s'il s'agit de foyers de groupe? Je ne comprends pas. Je ne suis pas d'accord avec le personnel quant à la désignation de ces lieux. Ce serait encore importants à des fins d'urbanisme.

- Pour (voix de l'interprète) des raisons de sécurité communautaire, pour la protection des femmes qui fuient la violence, je ne pense pas que ce soit approprié. Alors je décide que votre demande est irrecevable. Alors, monsieur Willis, pouvez-vous dire au Conseil ou son permis les refuges et dans quelle zone?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, nous avons dit, dans notre rapport et monsieur O'Connor ajouter que dans le plan officiel, les refuges ne sont pas interdits sur les rues traditionnel.

- (voix de l'interprète) Monsieur le maire, j'ai posé une question monsieur Willis. On a eu cette conversation déjà. Je pose simplement la question pour que ce soit consigné au procès-verbal. Ou les refuges sont-ils permis?

- (voix de l'interprète) Monsieur Willis a le droit de passer la parole à un membre de son personnel.

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, Madame O'Connell va nous expliquer tous les endroits où dans le plan officiel, il est indiqué que c'est permis. Je veux que les membres du conseil sache que, même si ce n'est pas précisé dans le plan officiel spécifiquement, ça ne veut pas dire que c'est interdit.

- (voix de l'interprète) Conseiller Fleury?

- (voix de l'interprète) Monsieur le maire, dans le plan officiel, les refuges sont inclus dans les stations général permise, lorsque le règlement de zonage le permet dans une zone désigné général urbaine le. Règlement permet aussi des installations de refuge.

- (voix de l'interprète) Merci.

- (voix de l'interprète) Ma dernière question. En moyenne, à l'emplacement actuel, sur la rue George, nous avons trois appels par année, j'ai fait le calcul depuis la dernière fois Canucks. Y ont devait utiliser les mêmes rapports sur les installations, il y aurait une augmentation, il y aurait une augmentation des appels de 1000 par année. J'aimerais que le service, que le personnel me dit si on a travaillé avec les services de police d'Ottawa pour prévoir les répercussions de cette affectation du sol? Est-ce qu'ils sont au courant de cette activité? Vraiment est-ce que cela va cadrer sur les commentaires à la page 17 qui indique qu'il n'y aurait, que ce projet n'entraîneraient aucun impact nocifs Andy? Je pense qu'il y a différentes parties si. La demande qui nous intéresse, est une demande qui a trait à un endroit bien précis. On fait des appels à la police pour des

comportements criminels, et ça, ce n'est pas soumis à notre examen aujourd'hui. De toute façon, le service de police d'Ottawa reçoit des avis. Le service n'est jamais revenu à nous parler de ces préoccupations. Alors, je dirais aux membres du conseil que l'une des utilisations permises sur ce terrain est une utilisation de services d'urgence. Par exemple, un poste paramédicale ou une caserne de pompiers.

- (voix de l'interprète) Autres questions et commentaires? Conseiller Qaqish.

- (voix de l'interprète) Donc, c'est la règle des cinq minutes. J'ai donné un peu plus de marge de manoeuvre aux conseillers Fleury. Conseiller Qaqish.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question pour le personnel. Relativement au plan officiel, on voit que l'utilisation de refuge n'est pas permis sur une rue principale. C'est pourquoi nous sommes saisis de cette demande. C'est permis dans les zones urbaines générale. Comme dans les rues derrière, ou au milieu d'un quartier résidentiel, n'est-ce pas? Dans le plan officiel, c'est vrai, c'est ça. Dans je pense que le conseiller Nussbaum a dit cela. En disant que le plan officiel n'était peut-être pas correct. Qu'il faudrait peut-être, au moment de son réexamen, qu'on revoit cela pour que cela ne se retrouvent pas dans le milieu d'un quartier résidentiel. Est-ce qu'on pourrait changer cela lors du prochain examen du plan officiel?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, nous allons commencer le processus d'examen du plan officiel en 2019. Nous allons nous pencher sur divers aspects allant de plusieurs utilisations. C'est sans doute quelque chose que nous allons étudier. Nous verrons si on maintiendra les mêmes démarches que maintenant. Pour ce qui est des désignations ou si on procédera différemment. Mais je pense que cet article a bien identifié qu'il parlait, qu'il fallait traiter de questions de politique qui avait trait au logement, au logement abordable. Quelle était la justification à les pubs de ne pas permettre cette utilisation sur une rue traditionnelle mais de l'utiliser dans un quartier résidentiel?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, quand le plan a été révisé la dernière fois, en 97, il incluait les rues principales où on pouvait accepter les refuges. Suite à l'examen de 2008, mentionné par le conseiller Fleury, on fait demander si les refuges devaient être permis sur les rues central, traditionnelle. La décision a été de ne pas l'accepter. Cela reflète le fait que les Russes central traditionnel sont assez traditionnel, dans la ville. Dans ce cas-ci, en particulier, c'est que ça peut fonctionner à cet endroit-là particulier. Ça peut bien se marier avec le (inaudible) de la rue principale. Dans d'autres situations, on obtiendrait peut-être pas la même condition qu'ici. Même, d'après ce qu'on a entendu au comité d'urbanisme, la situation de la rue George ou le refuge est directement sur le trottoir. Les rues principale traditionnelle sont généralement assez ... ont des terrains assez peu profond il ne pourrait peut-être pas accueillir pareil fonctions. Je pense que la bonne réponse a été donné à ce moment-là. Les refuges sont reconnus comme étant des utilisations Nix à forte intensité. C'est permis dans les zones R5 résidentielles. Ce sont généralement des zones de densité plus élevée où il y a plusieurs services c'est ce sont les besoins de ces gens dans ces installations. Comment peut-on justifier d'aménager cela au beau milieu d'une communauté, une communauté résidentiel.

- (voix de l'interprète) C'est une zone urbaine générale incluent beaucoup de zones, y compris des ondes de haute densité. Il faut tenir compte du plan officiel, mais aussi de zonage. Le plan officiel parle de contraintes additionnel. Dans le cas du zonage R les refuges ne sont pas permis dans les zones résidentielles de faible densité. Il faudrait obtenir un amendement au Règlement de zonage. Mais c'est un droit dans les zones à plus forte densité. Si vous regardez le quartier derrière Monfort, ce serait permis là, n'est-ce pas?

- (voix de l'interprète) C'est ce qu'on m'a permis. Ce n'est pas permis au titre du journal, zonage. Il n'est pas nécessaire de modifier le plan officiel. Dans ce cas-ci, ce sera un amendement au plan officiel. Ce n'est pas permis dans les utilisations général prévu. Donc, il faudrait quand même un amendement de jaune de zonage. À l'avenir, vous allez penser à changer cela? Changer la désignation pour pour lire principale traditionnelle?

- (voix de l'interprète) On se penchera sur plusieurs aspects. Cela en fera partie, c'est certain.

- (voix de l'interprète) Le personnel avait recommandé la dernière fois, dans le dernier plan officiel, ça a été désigné comme (---) pour les Russes central traditionnelles et ça a été retiré après que le conseil est donnée la directive de regarder l'interdiction de ces refuges sur les rues central.

- (voix de l'interprète) C'était en quelle année?

- (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, ce serait en 2010, je pense.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire.

- (voix de l'interprète) Conseiller Chernushenko.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Les commentaires que je vais faire reflèteront probablement tout ce qu'on a vécu depuis les dernières semaines, même si en bout de ligne on ne vote pas de la même façon. Je me suis retenu jusqu'à aujourd'hui pour prendre une décision sur mon vote, mais je le dis depuis plusieurs semaines que je tends à m'opposer à ce projet, à vouloir voter non. Pas simplement parce que je n'arrive pas à prendre de décision, mais c'est parce que c'est vraiment très compliqué. On a des experts d'un côté comme de l'autre qui nous disent qu'une installation bien construites offrira des services de toutes sortes qui n'existe pas maintenant et qui seront très utiles et on entend aussi dire qu'on s'éloigne des modèles de grand refuge et des installations centralisée pour abriter des gens et leur offrir du soutien ou qu'ils vivent. Et encore aujourd'hui, tout le monde a de bons arguments à présenter, des bons principes, des bons commentaires, de part et d'autres. Mes commettants, eux, ne sont pas directement touchés par ce projet, mais ils devraient comprendre la situation. Des gens qui vont bénéficier de ces services et la collectivité

qu'il accueillera, qui n'ont pas l'impression d'avoir été vraiment écouter jusqu'à maintenant. Alors moi, j'en suis venu à la conclusion que je dois voté contre l'amendement et aux règlements au zonage, à cause de ceci, vraiment. On nous forcent la main, ici aujourd'hui, parce que à cause de toutes les motions bien intentionnés qu'on a présenté aujourd'hui, on force la main des gens qui doivent voter sur un aspect technique, alors qu'on ne doit pas parler des gens ou des aspects sociaux économiques, mais il a fallu adopter toutes sortes de motion pour y arriver ou pour être certain qu'on y viennent. Ça aurait dû faire partie de la proposition de la consultation dès le départ, à mes yeux. Alors, si jeune vote pas comme on pourrait s'y attendre, mais je pense que j'aimerais rappeler aux propos heure que c'est votre travail aussi de vous engager avec le conseiller du quartier. Ce n'est pas à nous de courir après vous parce qu'on veut savoir ce que vous prévoyez faire. C'est à vous de venir nous voir pour nous dire ce que vous avez en tête et vous pourrez épargné ainsi bien des douleurs à tout le monde est à la fin nous n'appuyons pas ce que vous faites, mais les gens ont été entendus et les réunions exigeront pas que nous ou le public siège ... 170 membres du public n'auront pas siégé pendant trois jours. Alors, en fin de compte, voilà quoi ça aboutit. Il y a des avantages qui reviendront aux bénéficiaires de ces services, le projet, si les construit, aura sans doute des impacts négatifs sur la collectivité et moi je pense est-ce que c'est moitié-moitié, je ne sais pas, mais je sais que cette question a été abordée de très mauvaise façon. On ne devrait pas dire aux gens qui ont besoin de ces services: désolé, on ne peut pas vous les offrir, mais on va devoir dire à la collectivité: c'est dommage, mais on va vous l'imposez. Allant pour cette raison, je vais voter non.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Moi aussi j'étais au comité d'urbanisme la semaine dernière, les trois jours, et j'ai écouté très attentivement. Je dois dire que c'était l'une des décisions les plus difficiles que j'ai eu à prendre pendant mon mandat. C'est peut-être la même chose pour plusieurs autres collègues parce qu'il y a des gens qui sont sans abri aujourd'hui, qui n'ont pas de refuge, de systèmes de refuge, qui n'ont nulle part où aller, et pour cette raison j'ai toujours appuyer les refuges. J'en ai dans mon quartier, je pense à Corner Stone, qui est un très bel espace pour les femmes, on en a deux, un en soirée qui est à très court terme et des logements de soutien aussi qui sont offerts. Il est ironique que nous ayons cette discussion aujourd'hui, la Journée nationale du logement, mais nous savons comme pays que nous échouons grandement pour ce qui est du logement. Un refuge, ce n'est pas un chez-soi. Si vous rentrez chez vous ce soir et que vous n'êtes pas propriétaire des draps ou de Laurier ou vous

dormez, que vous n'avait pas de clés pour entrer, vous n'êtes pas chez chez vous. Il est facile de dire: on a besoin de refuge, jusqu'à ce qu'on ait assez de logement. Mais le fait est, là où j'ai eu le plus de difficulté, c'était à cause des sens Guy supplémentaire. Je me demandais tout le temps, je posais au personnel des questions, mais les mauvaises questions. Je posais des questions en demandait: est-ce que ce sont des refuges, sont-ils financée par les refuges? On me disait: non, ce sont des lits de programme. En bout de ligne, c'est ce qui est important. Mais ce sont ces 100 lits de plus, un abri à court terme, la raison d'être d'un refus c'est d'offrir un hébergement temporaire en situation d'urgence jusqu'à ce que la personne puisse se trouver un logement. Trop souvent, on entend des gens dire qu'ils ont vécu en refuge pendant ... voire jusqu'à une année. Moi, je ne trouvais pas que c'était acceptable. Personne ne devrait vivre là assez longtemps pour finir son cours universitaire, mais ça arrive et ça va continuer. Pour l'installation de 350000, quand vous entrez et que vous voyez 140000, quelles sont vos chances d'en sortir avant d'avoir passé au travers tous les programmes? Ce n'est pas comme ça qu'on devrait loger les gens. Il y a un gouvernement fédéral qui, croyons-nous, est censé proposer une stratégie nationale de logement et cette stratégie n'inclura pas l'expansion des systèmes de refuge, mais plutôt des suppléments de loyer, la réparation des unités existante, la construction de logements abordables. Alors, je conclurai avec une petite histoire que j'ai raconté l'autre jour, mais je pense qu'elle est tellement important. Logement communautaire Ottawa prévoit construire de nouveaux logements abordables dans mon quartier et il y aura au moins trois, quatre ou cinq unités de logement abordable et nous accueillerons, dans le quartier, un grand nombre de personnes qui vivent dans des unités abordables. Peut-être quelle sorte de l'Armée du salut, de la mission ou d'ailleurs, enfin, il y a des familles aussi qui viendront s'y installer. La communauté que je représente, ils étaient ravis quand on a annoncé que ça se produirait parce qu'il y aurait des revenus mixtes, des utilisations mixte, de la diversité. Une communauté complexe, au tout le monde aura la chance, au final, de voir leurs enfants prospérer, voire même eux-mêmes. Les logements qu'on va leur offrir leurs appartiendront. Ils auront une clé, ils pourront entrer, inviter des amis et ce sera leur chez-soi. Ça, ça vaut la peine de se battre pour obtenir cela. Moi, j'ai l'impression ici qu'on a capitulé face à nos responsabilités. L'merci à l'auditoire pour le respect que vous avez manifesté l', tâcher de continuer.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Je ne cette passe et nous allons changer ... aider les gens à changer d'idée maintenant, mais je pense qu'il est important de signaler que même si la présidente du Comité de l'urbanisme et le maire peuvent

décider que ces questions sont irrecevables et peuvent orienter nos débats, qu'ils ne peuvent pas nous dire en fonction de quels facteurs ont choisi de voter. (---) On peut se faire conseiller. On a entendu les conseils de l'avocat général, on ne peut pas voter pour exclure des populations vulnérables dans ce quartier de la ville. Je suis d'accord avec le principe. Si vous étiez au comité d'urbanisme, vous avez entendu d'autres avis d'experts qui disent que c'est notre responsabilité, notre obligation de faire notre planification en fonction du bien-être de tout le monde. La jurisprudence, ce que j'ai vu, en atteste. L'opinion experte de l'avocat du public ... ces utilisations ne sont pas permises sur nos rues principales traditionnelles. Je pense qu'on fait la distinction ici parce que les refuges soulèvent toujours des enjeux complexes. Qui touchent l'ensemble d'une ville. Je vais voter non aujourd'hui. Parce que la densité, sur ce terrain, est inappropriée. Ça se trouvera tellement intégré au quartier. Ce n'est pas ce que les urbanistes appellent une condition marginale qu'on voit généralement sur une rue traditionnelle. On n'a pas réussi à me faire croire qu'un refuge était approprié sur cette rue principale. Je sais que la Fédération des associations de citoyens, toutes les associations communautaires suivent ce dossier de très près pour voir ce qu'on va faire pour conserver l'intégrité de nos régions. La décision a été prise dans un cadre beaucoup trop étroit. On n'a pas pu débattre des facteurs importants pour les résidents. Les résidents ne sortiront pas seulement confus de ce débat. On a déjà modifié ce règlement qui est proposé avec des considérations socio-économiques. On a dit qu'il fallait parler des impacts de la programmation et des relations avec le plan de localisation. On nous a dit qu'on ne pouvait pas voter en fonction de la façon dont on veut aborder l'itinérance. Les centaines de personnes qui sont venues pour participer à ce processus directement et les milliers de personnes qui ont suivi ce processus dans la ville méritent mieux. Ils méritent beaucoup plus de cohérence et de bienveillance. Les collègues, j'espère que vous vous joindrez à moi pour rejeter cette demande. Merci, monsieur le maire.

- (voix de l'interprète) Conseiller Taylor.

- (voix de l'interprète) Merci, Monsieur le Maire. Eh bien, je réitérerai, au sujet de l'engagement des gens, ce n'est pas la fin de la discussion, comme je l'ai déjà dit. Ce processus, je pense, mènera à un plus grand engagement grâce à ce qui a été fait aujourd'hui et à la déclaration de l'Armée du salut. Il aurait fallu qu'on commence par cela. C'est vrai. Ça n'a pas été le cas. Ça le sera à l'avenir. Les abris d'urgence, les refuges font partie du continuum de logements. On a dit que le gouvernement fédéral

allait multiplier sa stratégie nationale de logement, laquelle abordera les causes de l'itinérance. La pauvreté, les institutions, les dépendances détermine la trajectoire de nos vies. Il faut avoir un aspect fugitifs sur ces vies. Les gouvernements, les agences sociale et les citoyens doivent aider. Nonobstant notre désir de nous rassembler pour contrer l'itinérance, il ne faut pas oublier que tant qu'il y aura du monde, il y aura des gens qui seront itinérants. Alors, ces gens, au moins, auront accès à un abri d'urgence. Ils auront au moins accès un refuge. À part ça, il faut veiller que les refuges ait des espaces positif à offrir. Ils offrent les programmes nécessaires. Il y aura un refuge d'urgence, de même que d'autres programmes, comme un hôpital, le personnel d'un refuge, c'est de faire passer les gens en salle d'urgence le plus rapidement possible. On ne pourrait pas construire un hôpital sans urgence. C'est la même chose. On ne peut pas ne pas avoir de programmes pour répondre aux besoins de ces gens dans un refuge. Même si on a bien de la difficulté avec les opioïde à Ottawa, à cause de l'arrivée inattendu des réfugiés, on sait qu'il y aura toujours une crise à venir et d'autres besoins à satisfaire. En ayant des locaux souple et flexible pour répondre aux besoins imprévues, ce sera plus efficace. Ce que j'espère, c'est qu'ensemble, nous montrerons progressiste et nous arriverons à éliminer l'itinérance de sorte qu'une fois que cette installation sera construit, les gens pourront être orientées à d'autres endroits. Moi, j'appuie le logement d'abord. C'est un bon modèle. Je préfère les rediriger, les sortir de Jamie itinérance et les diriger ailleurs. Il faut utiliser tous les outils dont on dispose. On ne peut pas être trop fière pour dire qu'on laissera certains outils de côté pour laisser des gens de côté aussi. C'est (---) itinérante. Je vais donc voter aujourd'hui.

- (voix de l'interprète) Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète) On l'a tous déjà dit. Ça vaut la peine de le répéter. C'est vraiment une décision, l'une des plus difficiles que le conseil est eu à apprendre derrière dernièrement, c'est évident. Je voudrais brièvement remercier les gens qui ont rendu cela possible, d'avoir une discussion, une discussion ouverte. Je tiens à souligner, justement, la présidente Harder et le vice-président Tierney qui ont guidé la collectivité, la ville dans son ensemble dans ces trois jours de délibérations très ardu. Je les remercie particulièrement de leur bon travail. Je ne suis pas membre de l'urbanisme, mais je suis allé aux réunions. J'étais présent pour la plupart, l'Armée du salut est venu me rencontrer. Merci. Ils m'ont fait visiter les lieux et ont répondu à plusieurs de mes questions. Ils m'ont longuement parlé sur la rue. Il faisait très froid cette journée-là.

Alors David pose la question et on marchait le plus vite possible. J'ai bien apprécié l'ouverture d'esprit de ces gens. Le conseiller Taylor a dit certaines choses que je voulais dire. Tout le monde, dans la salle ici, comprend, reconnaît et respecte le fait qu'on a des problèmes avec le logement dans l'avenir. Il n'y a personne qui n'a jamais dit que ce n'était pas un problème. Je suis d'accord avec le conseiller très leur Taylor. Il faut avoir un continuum de soins. Une solution ne convient pas à tout le monde. Je pense que ça aidera. Je n'ai jamais aimé le mot refuge pour cette installation. C'est vrai qu'il y aura un refuge à cet endroit. Quand j'ai entendu parler de cela, au départ, je pensais que l'armée du salut à les répéter ce qu'elle avait dans le marché. S'installer à Vanier. Mais ce n'est pas le cas, d'après ce que je vois. En prenant cette décision, je tiens à le souligner, j'ai été particulièrement frappé par les résidents de Vanier qui sont venus nous parler. Je les remercie. Par les résidents de la ville, également. Ils reçoivent les services offerts par des groupes comme l'Armée du salut ou la mission qui (inaudible) par l'expérience. Il a fallu beaucoup de courage pour venir partager cela avec nous. Ceux qui ont travaillé dans ce domaine et qui le font encore à tous les jours avait bien des choses, ils avaient des choses bien utiles pour continuer la discussion. J'ai aussi beaucoup écouté (inaudible) qui avait de très bons arguments. Il est un excellent avocat. Toutefois, je pense que Michael aurait pu être tout aussi convaincant de l'autre côté de la clôture si il avait été embauché par l'armée du salut. Je dis cela parce qu'il est un excellent avocat. Il a présenté un argument très convaincant. Du point de vue de l'urbanisme, ce dont on devrait parler ici aujourd'hui, je remercie en particulier Johnson est, en a pris le temps de s'asseoir et de parler du rapport avec moi, il a répondu à mes questions. Il m'a souligné, quelque chose de bien intéressant, notamment il faut tenir compte de l'utilisation et du contexte. C'est au sujet de l'emplacement, ici, le caractère unique et la profondeur de cette propriété. Il lui confère un statut spécial. Donc, on a dit que ce serait pareil sur 300 ou sur Bank. Mais la profondeur du terrain nous permet de faire des choses différentes. Il nous offre un site, le genre d'emplacements qu'on avait pas ce Rupp rincé par le. Même temps, cela répond aux considérations dont on tient compte pour déterminer si un refuge devrait être aménagée ou non. Les stations de transport en commun, la circulation, enfin, tout cela cadre très bien avec les principes urbaniste. Je voulais aussi signaler que je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a un peu de zonage de personnes qui se passe. Ce n'est peut-être pas intentionnel, mais je l'ai perçu. J'ai reçu une lettre qui dit que finalement, les gens n'ont pas le droit de choisir leurs voisins et ça vient directement de la Commission des droits de la personne. On ne peut pas choisir nos voisins, mais on peut collaborer avec eux et, quoiqu'il arrive, je pense que c'est un fournisseur de services sociaux, et je pense que tout le monde peut vivre avec.

- (voix de l'interprète) Conseiller Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Je fais partie du Comité de l'urbanisme, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à plusieurs reprises et j'ai écouté mes collègues et j'ai été particulièrement surpris par les commentaires des conseillers McKenney et Leiper, qui ont exprimé ce que moi-même je voulais exprimer. Donc je vais me limiter à quelques commentaires seulement, en ce qui concerne le raisonnement derrière cette demande. On me dit que c'est une question de raisonnement, en urbanisme ou non, alors il faut voir si nous acceptons le personnel, accepter ce que le personnel nous dit, en ce qui concerne la modification du plan officiel, pour permettre une utilisation qu'il n'était pas permise et le personnel nous dit qu'il le fait pour trois raisons. D'abord, il s'agit de la réinstallation d'un refuge existants. Il est important que ce n'est pas un argument deux urbanisme. C'est peut-être contextuelle,, c'est peut-être qu'il rejoint les rapports qui ont été faits dans le rapport de 2008, mais ça ne justifie pas la modification de notre plan officiel. Le deuxième argument avancé par le personnel, c'est le fait que la forme (inaudible) a été conçu pour atténuer les répercussions physiques et autres. Le conseiller Egli vient de dire que c'est un terrain profond, beaucoup plus profond que normalement sur une rue principale. Mais le problème est que à l'arrière il y a une zone résidentielle qui ne permet pas de refuge non plus. De dire que c'est un terrain beaucoup plus profond que la normale, et c'est vrai, mais on parle d'une forme de (inaudible) qui empiète sur une zone résidentielle qui, encore, ne fermaient pas de refuge. Le troisième argument du personnel, c'est que c'est aménagement n'empêche pas l'aménagement de la rue du chemin de Montréal comme une rue principale traditionnelle. On peut avancer cet argument, mais je pense qu'il faut des preuves à l'appui est multi-part dans les 80 pages du rapport du personnel et des réponses aux questions des résidents est-ce que j'ai vu des données sur les aspects économiques ou commerciaux qui sont vraiment au coeur du plan officiel. Le plan officiel et le règlement de zonage indique que c'est un local commerciale du quartier. J'aurais été ouvert entendre ces preuves si elles avaient été offertes, mais ça n'a pas été le cas. Donc il nous reste trois raisons pour modifier le plan officiel et, à mon avis, ce n'est pas convaincant. D'après ce que j'ai entendu, non nonobstant les éléments de services sociaux très valable qui ont été soulevées, je ne pense pas qu'il y ait autre conclusion. Il faut défendre un plat officielle, il faut défendre, notre règlement de zonage et il faut envisager une demande de modification lorsqu'il y aura des preuves qu'il n'y a pas d'effets délétères. Mais parce que aucune preuve n'est offerte, nous savons que c'est le

requérant qui a le fardeau de la preuve, il faudrait que ce soit démontrées. Ça n'a pas été fait dans ce cas-ci. Je n'ai pas d'autre choix que de voter dans la négatif.

- (voix de l'interprète) Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Sinon, Conseiller Fleury? Un instant s'il vous plaît, je pensais que la conseillère Deans voulait prendre la parole. Mes excuses.

- (voix de l'interprète) J'ai senti le besoin de dire quelques mots. Lorsque l'Armée du salut est venu me voir en juin, lorsque la demande a été présentée, j'étais très d'accord avec la demande parce que je reconnais que, dans un monde parfait, nous n'aurions pas besoin de refuge, mais la réalité est qu'il nous faut des refuges et de bons refuges. Je pense qu'un bon refuge construit à cette fin et quelque chose d'important pour les citoyens les plus vulnérables et je me soucie profondément de ses citoyens. C'est pour cette raison que le débat a été tellement frustrant pour moi parce que je pense que nous devrions tous mettre ses citoyens à l'avant-plan dans cette discussion. En tant que communauté, je pense que nous pourrions faire beaucoup mieux. En fait, ça m'écoeure, parce que ce que nous avons, c'est une organisation qui fait du bon travail dans la communauté pour les citoyens plus vulnérables. Pourtant, il n'y a pas eu de compromis. Il y a une communauté qui estiment que ceci aura un effet délétère et que cela ne s'inscrit pas dans notre plan officiel. Ce qui est intéressant c'est que le conseiller Nussbaum a présenté des arguments excellent à cet égard, mais finalement, lorsqu'on essaie d'aider ses citoyens les plus vulnérables, il nous faut des refuges. Je ne suis pas convaincu qu'on ait besoin d'autant Denis. Mais je pense qu'il nous faut un refuge, mais ceci a été un échec complet de processus. Il n'y a pas de gagnants ici, l'Armée du salut va peut-être remporter le vote, mais est-ce que la communauté va être gagnantes? Chaque fois qu'on divise une communauté comme ceci, personne n'est gagnant. Ni pour la communauté ni pour l'Armée du salut. On peut faire mieux. Je l'ai dit à toute la communauté, à l'Armée du salut, à mes collègues au Conseil, à tous. Pourquoi est-ce que nous sommes ici aujourd'hui? Pour diviser notre communauté alors que nous voulons tous aider nos citoyens les plus vulnérables. Il faut trouver une façon de le faire de façon positive. Pas de cette façon. Est-ce qu'on devrait permettre à la Commission des Affaires municipales de l'Ontario de prendre une décision qui est si importante pour nous.? Non. Nous devrions le faire. C'est un échec de leadership. Nous avons fait défaut à la communauté, nous avons ce débat qui divise la communauté, je pense qu'on peut faire mieux. En imposant ce vote aujourd'hui. C'est pour cette raison que j'ai

beaucoup aimé la motion du conseiller Nussbaum, c'est-à-dire de demander au directeur municipal de diriger une discussion en groupe. Il n'y a pas eu assez de débats, je pense que tout le monde est perdant ici et il faut trouver une façon d'aider ses citoyens. C'est ce que je pense vraiment. Peu importe comment je voterai, parce qu'il n'y a pas de solution gagnante, des deux côtés de l'argument je pense que l'on peut faire mieux et je pense qu'on devrait essayer de trouver de meilleures méthodes. Lorsque Bob Chiarelli était maire de la ville, il disait: si on est tout le monde dans le même bateau et qu'on se dirige dans la même direction, nous allons progresser. Nous dirigeons une communauté et je pense que c'est terrible. Alors je ne suis pas contente, je ne suis pas du tout contente chemin que nous avons emprunté. Je pense que le logement et l'itinérance au Canada commencent à prendre une nouvelle direction et je ne pense pas que l'armée du salut devrait s'attendre à ce que nous finançons tousait lits parce que, comme elle a dit à juste titre, la conseillère McKenney, il faut loger les gens. Il ne faut pas les laisser dans des refuges. Je pense qu'on devrait utiliser des fonds pour les logements permanents. On aura toujours besoin de leader gens. De lits nous urgence. J'ai passé la nuit blanche. Ce n'est pas une décision facile pour moi. Mais je pense vraiment qu'on peut faire mieux. Pour cette raison, je ne vais pas appuyer la demande.

(bruits)

- (voix de l'interprète) Mais ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole?

- (voix de l'interprète) J'aimerais commencer par remercier les membres de ma communauté lorsqu'ils sont venus la semaine dernière pour parler d'une seule voix. (fin de la traduction) Peu importe le résultat du vote aujourd'hui, Vanier va gagner. Souvenez-vous de Monfort. (voix de l'interprète) Vanier est appuyé par beaucoup de personnes. J'aimerais surtout remercier la communauté de la Basse-Ville pour avoir exprimé son opposition à cette demande. Par opposition à ce qui se passe dans la Basse-Ville, ou au marché By. Ce n'est pas une utilisation permis sur la route principale, c'est clair dans le plan officiel. Ça n'a pas été non plus considéré dans le plan secondaire qui a été approuvé en 2014. C'est une tragédie que cette demande en revienne à un vote seulement sur l'utilisation des sols. On s'attend à plus d'une organisation qui existe pour aider les membres les plus funéraires. Financé par le gouvernement et les donateurs public. Le requérant aurait pu choisir un emplacement

où un refuge est permis. Il y en a beaucoup dans la ville. Nous ne serions pas dans cette position. (fin de la traduction) La plus controversée, la plus coûteuse et la plus divisée, la proposition de l'Armée du salut propose un investissement significatifs, une dépense capital que cette organisation, qui coûtera chère à la Ville, année après année, pour appuyer ce motel ce modèle daté. (voix de l'interprète) La ville d'Ottawa, en 2016, a dépensé 4,6 millions de dollars de plus que prévu pour les refuges. Ce modèle draine nos ressources et minimise les solutions de rechange. Pendant que gouvernement, il est important d'être ouvert et transparent. Savoir nettement où sont les lacunes. Il y a une cinquantaine de personnes sans-abri qui se trouvent dans des logements répartis dans la ville. La réalité, c'est qu'il faut investir davantage dans le logement de soutien. Lorsque le conseil a approuvé le plan décennal d'itinérance il y a dix ans, il y a beaucoup de personnes qui étaient en faveur. Nous voulions décentralisée et fermer nos refuge. Je nous rappelle tous de ceci. La fermeture d'un refuge pour investir dans le projet de logements spécialisées comme ce qui est faite par Laberge, hébergement de l'espoir et une autre au centre-ville, la décentralisation est un nouveau modèle. On est censé le faire par attrition. (fin de la traduction) La proposition aujourd'hui ne souligné en aucun temps un doute sur l'armée du salut ou leurs services. Le risque d'institutionnalisés une population sérieux. La question devant nous en Nathan au sujet du zonage. Il est surtout clairs qu'aucun plan appuyé par le conseil ne permet cet usage sur une rue principale. (voix de l'interprète) De dire que ça ne comprend que 150 lits est une réussite. Ce qui veut dire, c'est qu'il s'agit d'un accommodement perte temporaire pour une personne qui a besoin de logement et d'être hébergé d'urgence. Ainsi que le service de counseling et de services sociaux. La proposition offre exactement cela. Un hébergement temporaire. Mais ce n'est pas un logement pour une personne qui pourrait rester dans l'établissement de 350 lits. Ça ne peut pas être dans cette catégorie. Le personnel était d'accord avec les principes du rapport de 2008, plus précisément, on voulait qu'il y ait un maximum de quatre refuge dans ce quartier. C'est à la page 9 du rapport. Ce qu'il refuse de reconnaître, c'est qu'il y a 12 refuges à l'heure actuelle. Il y a deux motel qui ont des accords avec la municipalité sur le chemin de Montréal et il y a aussi six refuge pour des femmes agressées. Personne qui est responsable du dossier ne pouvait expliquer pourquoi c'était la meilleure approche. Oui, il y a des opinions partagées sur le modèle. On nous a dit que ça ne relevait pas du commune comité de l'urbanisme. Mais rien ne nous a été présenté qui justifierait 350 lits sur une rue principale. (fin de la traduction) Avec le plus faible trop tôt de revenus parle comparativement aux autres quartiers de la vie. Nous parlons de la diversification économique et démographique, l'erreur est non seulement matière des plan d'urbanisme, mais au niveau social. Vanier a beaucoup progressé. Les initiatives de

prévention du crime à Ottawa ont beaucoup aidé à ce sujet. Nous demeurons à risque. (voix de l'interprète) Vanier a travaillé très fort pour éliminer la criminalité et les stigmates qui sont associés. Nous avons amorcé du travail, mais ce n'est pas encore très solide. Il faut porter une attention particulière aux chemins de Montréal. Ma communauté n'a pas peur d'avoir des fournisseurs de services dans le quartier. Il y en a beaucoup. Il comprend l'un des huit modèle de logement qui est appuyé par la Société John Howard. 42 femmes sont hébergés aux auberges poids. Nous avons peur qu'une communauté qui a une pauvreté concentré va entraver la, le renouvellement du quartier. Un on n'est pas nécessairement une solution. Laporte a toujours été ouverte. Je suis tout à fait prêt à discuter avec l'Armée du salut et la municipalité pour trouver une solution satisfaisante pour tous. Le statu quo est une solution temporaire. Il faudra aider l'Armée du salut pour voir comment on peut (inaudible) 50 millions de dollars. Si vous avez des problèmes d'intégration, vous pouvez disposer des services. Il s'agit d'une question qui relève, qui soulèvent des émotions des deux côtés. Les gens de Vanier ont des sentiments. (fin de la traduction) Ils ont à coeur le bien-être de leur quartier. (voix de l'interprète) (intervention en anglais) Tout le travail qui a été fait ... ils s'informent du travail que nous devons amorcer. Qui comprend le travail de revers revitalisation du chemin de Montréal. Mes remerciements aux conseillers Fleury qui a obtenu des fonds pour cette fin. On sait que l'installation sur la rue George ... (fin de la traduction) n'est pas acceptable pour les (inaudible) (voix de l'interprète) nous avons entendu 170 délégations. Beaucoup étaient des résidents de Vanier qui ont parlé avec passion de cette demande. Beaucoup estiment que ces audiences tenues par le Comité de l'urbanisme urbaniste, (---) en février lorsqu'il y aura examen de la stratégie et de l'initiative je. Suis d'accord avec le logement d'abord. La province et le ministère du logement ont collaboré avec les autres niveaux de gouvernement pour ces refuges. Comme beaucoup d'entre nous, je suis triste de voir que nous avons encore besoin de refuges d'urgence au 21e siècle. Cette proposition nous amène sur la bonne piste. On peut réduire (fin de la traduction) ... que nous ayons encore besoin des abris d'urgence, mais cette proposition de nous amène (inaudible). Pour citer (---): ceci ne va certainement pas satisfaire tous les besoins et assurer des soins essentiels pour aider les hommes à s'intégrer. Le docteur (---) pense que c'est un bon modèle et qu'il faut assurer un continuum de soins. Le docteur a été très clair. Avoir beaucoup de services est préférable pour les clients. Ils n'ont pas le luxe de se rendre de l'autre côté de la Ville pour obtenir des services. C'est préférable pour les clients d'avoir accès à tous ces services sous un même toit, comme ils n'ont pas le luxe de pouvoir conduire d'un set à l'autre pour les obtenir. (voix de l'interprète) Nous savons qu'il est plus difficile d'obtenir les services lorsqu'il y a une grande distance entre les services. Les résidents

vulnérables ont besoin d'avoir accès à ces services, même pour sauver leur vie. Cela étant dit, il faut dire qu'il s'agit d'une demande d'urbanisme et qu'il faut se baser sur des principes d'urbanisme solide. (fin de la traduction) C'est un dossier d'urbanisme qui se limite à une question de zonage. (voix de l'interprète) 85% de l'emplacement répond aux critères de définition d'établissements de soins de longue durée. Beaucoup remettent en question cet emplacement. On se demande s'il y a d'autres emplacements qui sont plus appropriés. En fait, ce n'est pas la question dont nous sommes saisis au conseil. Toutes les organisations à but lucratif ou à but non lucratif ont le droit de demander un changement de zonage. Il incombe au Comité de l'urbanisme et au Conseil de déterminer s'il peut permettre ce refuge. Notre personnel de l'urbanisme est disposé à revoir la demande dans ce processus. (fin de la traduction) (inaudible) Droit de demander un changement de zonage à la ville. (voix de l'interprète) Il y a beaucoup d'exemples d'agents de services sociaux, le conseiller Fleury les a mentionnés dans différents quartiers de la ville. Nous n'avons pas géré leurs services, (inaudible) et les berges et de l'espoir à Kanata sud. La décision doit être entièrement basée sur les principes d'urbanisme, non pas sur les politiques de logement social. Vous avez entendu que le bâtiment peut être conçu de manière à satisfaire les préoccupations des gens. Selon le plan de localisation, il est déjà opérationnel et les consultations avec la communauté. Ils ont accepté de former un comité consultatif, lorsque ce projet passera à la deuxième phase d'aménagement. Je pense que la plupart sont d'accord. Ils ont convenu aussi d'être sur un programme d'ambassadeur pour nous et de meilleures relations avec le voisinage. J'appuie la recommandation du personnel basée sur les principes d'urbanisme. C'est aussi une amélioration appréciable par rapport au motel qui fournit déjà 14 chambres et il y a un débordement à l'heure actuelle. Ceci va atténuer l'impact sur la communauté et on continuera d'essayer de trouver des logements permanents (fin de la traduction) (inaudible) continuera d'être des logements stables et durables et pas juste un lit pour la nuit. (voix de l'interprète) Certains ont exprimé leurs craintes et je cite une dame des berges et de l'espoir: (inaudible) mais je n'ai pas peur d'eux. Je pense qu'on peut intégrer beaucoup de choses dans le design final et la consultation publique a toujours bien réussi par le passé, j'espère que nous allons continuer de travailler avec tous les voisins de Vanier pour qu'on puisse subvenir à tous les besoins. Je ne voudrais pas non plus que l'on doive reporter notre décision dans 100 jours ou quoi que ce soit. Si nous ne prenons pas une décision en 2017, le requérant a d'office le droit d'interjeter appel à la CAMO ceci, je pense, est irresponsable. (fin de la traduction) (inaudible) Reporter sa décision à une date future. (inaudible) De nous défaire de nos obligations en tant qu'élu. (voix de l'interprète) Nous devons nous pencher sur cette amende par rapport aux principes d'urbanisme et la loi ontarienne. On

a longuement parlé des valeurs foncières ou inaudible hier, il y a des préoccupations, mais ce ne sont pas des considérations valables. L'Armée du salut qui se trouve sur la rue George nage à mes étés (fin de la traduction) (inaudible) et n'est pas bâti pour être un abri d'urgence. (voix de l'interprète) Il n'y a pas d'endroit où se rassembler, sauf dans la rue et sur le trottoir. Ce sera le premier édifice de ce genre. Il y aura une cour intérieure où les clients pourront rencontrer des amis. Aujourd'hui, je demande au conseil d'appuyer le plan de l'Armée du salut qui prévoit de meilleures options de logements pour nos résidents venir à blanc. Un plan qui a été dressé par une organisation sans but lucratif qui aide les moins fortunés depuis plus de 100 ans. Pendant des années, dans les années 90, j'ai été bénévole au Bergers de l'Espoir tous les mardis. Je voyais une ligne très longue d'hommes, de femmes et d'enfants qui venait prendre un repas chaud sous l'ombre de la tour de la paix. Je me demandais: qu'est-ce qui est pire, aller dans une soupe populaire comme enfant ou à la fin de sa vie? J'ai décidé les deux. Ce n'est pas facile pour qui que ce soit. Je comprends qu'on est très attaché à notre quartier et j'ai appris si les points de vue des délégations, mais ce qu'on oublie ce sont les nombreux hommes, jeunes et moins jeunes, qui ont besoin de notre aide et de notre compréhension. La décision ne va pas s'arrêter ici, nous allons poursuivre un dialogue important au Comité des services de protection et communautaires l'année prochaine et je pense qu'en travaillant ensemble nous pouvons trouver des options qui fonctionnent pour tout le monde. (fin de la traduction) J'apprécie la contribution de tous ceux et celles qui sont venus s'exprimer dans ce dossier. (voix de l'interprète) Merci au Comité de l'urbanisme aussi pour son travail, surtout la présidente Harder et le vice-président Tierney, qui ont dirigé la réunion avec beaucoup de compassion. L'appel nominal, s'il vous plaît. Monsieur Qadri.

- (voix de l'interprète).

- Conseillère McKenney.

- (voix de l'interprète) Oui.

- (voix de l'interprète) Conseillait Monette.

- (voix de l'interprète) Oui.

- M'(voix de l'interprète) conseiller Chernushenko.

- M'(voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète). M'oui.

- (voix de l'interprète) Conseiller Tierney.

- (voix de l'interprète) Oui.

- (voix de l'interprète) Conseiller Leiper.

- (voix de l'interprète). Non

- (voix de l'interprète) Marois t'sonne.

- (voix de l'interprète) Oui.

-

- (voix de l'interprète) Ensuite, nous passons au rapport, à la page 17, conseillers Chiarelli. Conseiller Egli.

- (voix de l'interprète) J'aimerais remercier notre vérificateur général, monsieur Hughes, pour le travail qui a été fait. Je pense que le conseiller Chiarelli avait une question, mais le vérificateur général a donné sa réponse. Ensuite, le point numéro cinq les participations de la ville d'Ottawa à une négociation commerciale confidentiel (---) concernant le réaménagement des plaines LeBreton. Le conseiller Nussbaum avait une question.

- (voix de l'interprète) Vous avez la parole. Conseiller Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Oui, j'ai des questions au personnel. J'attends que les choses se calment.

- (voix de l'interprète) Le dernier point, aux fins d'éclaircissements, au sujet du vérificateur général, ça a été reçue, est-ce pas? Conseil Nussbaum.

- (voix de l'interprète) Oui, quelques questions au sujet du rapport du personnel. Je suis à la page 21 du rapport du personnel. Sous le principe de, le contribuable doit être protégé comme dans tout accord de principe. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Aux fins d'éclaircissement, je voulais poser quelques questions au personnel. Dans la première partie de cet article, le personnel indique que la ville a un nombre limité d'outils financiers pour encourager l'aménagement, -ils compris le programme d'aménagement des fiches industrielles, des exceptions aux redevances d'aménagement et taxe spéciale. Il y a-t-il d'autres instruments financiers que le personnel pourrait ajouter à la liste et qui pourrait faire partie d'une discussion entre la ville et le proposera?

- (voix de l'interprète) Il n'y a pas d'outils que je rajouterais à cette liste pour le moment. Le facteur contraignant de la loi municipale ne permet pas les bonis pour les opérations commerciales. Un peu plus bas, dans cet article, on dit que le proposera pourrait demander le pouvoir d'emprunter à la ville. Est-ce que la ville considère cela être un instrument financier?

- (voix de l'interprète) C'est une forme d'aide, qui ne peut être accordée que dans les circonstances très limitées. Nous ne sommes pas au courant des circonstances pour le moment, alors, comme vous le savez, nous n'avons pas le droit d'accorder des prêts à des organisations commerciales. Nous n'offrons que du soutien financier pour des services municipaux.

- (voix de l'interprète) Merci. La dernière phrase de cet article, encore une fois, est très bien. On comprend que toute obligation, responsabilité éventuelles que la Ville peut assumer devrait être garantie par des actifs ou mécanisme de recouvrement. Quelques questions là-dessus. Alors, une taxe spéciale seraient payés par les contribuables. Est-ce que je dois comprendre que cela veut dire que s'il y avait une taxe spéciale dans le cadre d'un accord en principe que toute recette de cette taxe serait assujetti à cette dernière France? Phrase. En vertu du plan d'amélioration communautaire, on peut avoir une taxe dans une ère spécial. C'est-à-dire que si on bâtit quelque chose qui a des utilités municipal, la taxe progressive que vous recevez peut l'être. C'est de ce genre de circonstances dont on parle.

- (voix de l'interprète) À votre avis, ça ne veut pas dire que ce genre de contributions devraient être garantie par un autre actif pour recouvrer des prêts?

- (voix de l'interprète)